

RÉDACTION

33, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

33, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Bue de Romont, 2

FRIBOURG

Téléphone 135

PRIZ DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 | Le millimètre
Suisse 10 | de hauteur
Etranger 12 | sur une
Réclame 25 | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

**La réponse française à M. Hoover.
Déclaration ministérielle à Vienne.
La situation politique en Bulgarie.
Avant les élections espagnoles.
Nouvelle crise en Yougoslavie.**

Le gouvernement français a arrêté sa ligne de conduite à l'égard de la proposition américaine touchant le sursis dans le paiement des dettes de guerre. La décision qu'il a prise est conforme à la thèse que la presse parisienne a développée, à savoir que la France ne peut renoncer à percevoir de l'Allemagne les sommes représentant strictement les réparations dues pour dommages de guerre et qu'on appelle, dans le style des chancelleries, « la tranche inconditionnelle » du plan Young. Mais, pour correspondre aux vues du président américain et coopérer au soulagement de l'Allemagne, le gouvernement français consentira à prêter les sommes en question à sa débitrice, par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux.

A côté de ce règlement financier, il paraît probable que la France et d'autres créanciers de l'Allemagne formulèrent certaines conditions politiques que leur débitrice aurait à remplir, en retour de l'immense allègement qui lui est accordé.

Le nouveau gouvernement autrichien s'est présenté hier mardi devant la Chambre. Le chancelier Buresch a souligné l'urgence nécessaire de maintenir le budget de l'Etat en équilibre. Le nouveau cabinet exécutera les mesures envisagées par son prédécesseur pour assainir le budget. Une réforme devra être entreprise en ce qui touche les œuvres sociales.

Le gouvernement s'efforcera de fortifier les relations amicales avec les Etats voisins.

En ce qui concerne la question de l'union douanière projetée entre l'Autriche et l'Allemagne, le chancelier n'a pas cru devoir faire de déclarations à ce sujet tant que la Cour permanente de justice internationale de La Haye n'aura pas fait connaître sa décision.

En terminant, le chancelier a remercié le président des Etats-Unis de son message et a émis l'espoir qu'il en résulterait un effet pratique.

Nous avons annoncé hier, mardi, que les élections législatives bulgares avaient marqué une défaite nette autant qu'inattendue du gouvernement et que cette défaite allait vraisemblablement amener la démission du ministre.

Certes, un membre du parti gouvernemental avait déclaré, à la veille des élections, que, si, le 21 juin, son parti n'obtenait pas la majorité, le jour suivant, la dictature serait proclamée. Mais une telle solution n'était probablement pas du goût du roi Boris.

Le cabinet Liapchev, qui gouverne la Bulgarie depuis huit ans, c'est-à-dire depuis le coup d'Etat du 9 juin 1923, est formé de représentants d'une coalition qui est composée en majorité de partis de la classe moyenne (Zvigor).

Très puissante au début, cette coalition s'est peu à peu affaiblie. Aux dernières élections municipales, elle n'a obtenu que le tiers des sièges.

Le « Zvigor » avait succédé au parti agrarien de feu Stamboulisky ; ce parti est resté l'adversaire décidé du gouvernement Liapchev.

Entre les agrariens et la coalition gouvernementale, on trouve divers groupes politiques moins importants : radicaux, libéraux de gauche, démocrates (Malinof). Depuis quelques mois, les démocrates étaient, avec les agrariens, les plus acharnés à combattre le gouvernement, que l'échec essuyé aux élections municipales avait porté à prendre des mesures arbitraires.

L'agitation que provoqua ces mesures déterminait le roi Boris à demander la démission de M. Liapchev. On essaya de former un cabinet d'union nationale, sous la présidence de M. Malinof. Ce fut en vain, le « Zvigor » ayant, d'une part, prétendu imposer l'exclusive contre les agrariens et

exigeant, d'autre part, les principaux ministères, dont la présidence du Conseil.

M. Malinof échoua donc, et, finalement, le ministre Liapchev, quelque peu modifié et élargi, resta au pouvoir. Mais il devait trouver en face de lui les groupes de l'opposition plus unis que jamais et tous disposés à en finir avec lui. Les élections législatives devaient fournir cette occasion aux adversaires du « Zvigor ».

La coalition gouvernementale s'est énergiquement défendue. Elle trouva des alliés parmi les partisans de feu Radoslavof, l'homme d'Etat qui gouverna la Bulgarie pendant la guerre et qui, après la défaite, s'enfuit à Berlin, où il devait mourir peu de temps après. Ces gens rêvent d'une revanche contre la Serbie, la Grèce et les autres vainqueurs de la guerre. Ils sont en relations avec les bandes macédoniennes, dont les sanglants exploits entretiennent, sur les frontières bulgares, une agitation continuelle.

L'union fut scellée par l'entrée dans le cabinet Liapchev de deux membres de ce parti, ce qui n'alla pas sans provoquer une certaine émotion dans les milieux gouvernementaux de Londres et de Paris.

La campagne électorale a surtout été marquée par une recrudescence d'activité du parti communiste. Depuis l'explosion meurtrière d'avril 1925, qui détruisit la cathédrale orthodoxe de Sofia, les agents de Moscou paraissent avoir mis un frein à leur activité en Bulgarie. La répression rigoureuse qui avait suivi l'attentat était sans doute pour beaucoup dans cette prudence. Mais, il y a quelque temps, la police bulgare a découvert toute une série de documents contenant de nouvelles instructions envoyées de Moscou par le Komintern. Ces instructions recommandaient particulièrement aux communistes bulgares de combattre les agrariens que Moscou considère comme l'obstacle principal à la diffusion des idées bolchévistes dans les campagnes.

Ces recommandations n'ont pas été négligées ; au cours de la campagne électorale, nombre de réunions du parti agrarien ont été troublées par les communistes.

Dimanche, à eu lieu, en Espagne, comme nous l'avons annoncé lundi, la proclamation officielle des candidats aux élections pour les Cortès constituantes, qui auront lieu dimanche prochain, 28 juin.

Pour les 460 sièges à pourvoir, il y a 1500 candidats, dont plusieurs femmes.

Sur ce nombre, moins d'une vingtaine, paraît-il, appartiennent au parti monarchiste. L'immense majorité se compose donc de représentants des divers groupes républicains et socialistes.

Dans la capitale, on compte 166 candidats pour 18 sièges. Dans la province de Madrid, il y a 45 candidatures pour 9 députés à élire. A Madrid même, l'Action nationale (catholique) présente 4 candidats, dont le directeur du journal *El Debate*.

La proclamation officielle des candidats ne constitue pas une inscription ; elle représente simplement une déclaration de candidature. Les candidats proclamés dimanche dernier ne sont pas seuls susceptibles d'être élus. Le 28 juin, les électeurs pourront voter, s'ils le jugent bon, pour tout candidat de leur choix et dont le nom n'aurait jamais été prononcé.

Mais l'acte de proclamation donne au candidat le droit d'entrer dans n'importe quel collège électoral, sous la protection des autorités, de donner à des tiers pouvoir de le représenter, avec les mêmes droits que lui, et, enfin, de nommer des contrôleurs dans chacune des sections de vote.

Il faut noter que, en Catalogne, où des interventions gouvernementales — celles, par exemple, de M. Lerroux, qu'on prétend avoir des visées à la présidence de la République — tendent à affaiblir l'influence du chef de la Généralité, le colonel Macia, et à faire obstacle à l'autonomie politique

et administratif, la Ligue régionaliste présente comme candidats, tant à Barcelone que dans la province, des personnalités politiques très en vue dont l'orientation à droite est connue.

Les Croates n'étaient plus représentés, depuis quelques jours, dans le gouvernement yougoslave, que par des ministres sans portefeuille. Or, ceux-ci viennent, à leur tour, de remettre leur démission au président du Conseil, le général Jivkovich, qui a réservé sa réponse.

La situation apparaît, en Yougoslavie, comme étant assez critique. Le gouvernement y poursuit, quoiqu'il dise, une politique d'unification qui n'est naturellement pas du goût des Croates et des Slovènes, dont les tendances régionalistes sont bien connues.

C'est dans ce fait qu'il faut voir l'explication de la dernière manifestation des ministres croates. Il règne certainement un grand mécontentement parmi les populations de Croatie, et ce ne sont pas les visites répétées des souverains yougoslaves dans cette région qui l'atténueront, malgré l'accueil sympathique qui est réservé au roi et à la reine.

L'offre américaine et l'opinion française

Paris, 22 juin.

C'est dimanche matin que l'offre du président Hoover de suspendre le paiement des dettes de guerre pendant une année a été annoncée dans la presse française. Avant même que le gouvernement de M. Pierre Laval eût pu en délibérer, elle a fait aussitôt l'objet de commentaires de tous les journaux. Ceux-ci sont loin d'être défavorables à la proposition américaine ; cependant, presque tous font des réserves sur ses modalités de mise en œuvre et d'application et estiment qu'elle ne saurait être acceptée par la France sans un sérieux examen.

Si elle a été bien comprise, la proposition américaine signifie exactement que, pendant l'année fiscale qui commencera au 1^{er} juillet, les gouvernements débiteurs des Etats-Unis, pour leurs dettes de guerre, n'auront rien à leur verser, soit en intérêt, soit en capital, s'ils consentent, de leur côté, à ajourner, durant le même laps de temps, tous les paiements qui leur sont dus par les puissances qui sont leurs débitrices. Autrement dit, l'Allemagne obtiendrait un répit d'une année, compensé par un répit semblable, accordé par les Etats-Unis aux créanciers de celle-ci. Par ailleurs, il demeurerait entendu que cette sorte de moratoire n'équivaudrait en aucune manière à l'annulation des dettes contractées par les puissances européennes envers les Etats-Unis et ne devrait pas être interprété comme étant en relation quelconque avec la fixation qui a été faite par ces puissances du montant des réparations et de leur mode de règlement. Autrement dit encore, tout se passerait en marge des stipulations du plan Young, qui, en cette affaire, n'entreraient pas en ligne de compte.

Or, c'est en ce dernier point que surgit, pour la France, la difficulté. Le plan Young, en effet, a divisé les versements allemands en deux parts distinctes ; les uns sont conditionnels et peuvent, par conséquent, bénéficier d'un délai ; les autres sont inconditionnels et sont dus en tout état de cause.

C'est sur cette part inconditionnelle que va porter, du côté français, le principal de la controverse, qui ne peut manquer de s'engager entre Paris et Washington. La France en doit recevoir la plus grosse portion, destinée non seulement à assurer ses propres paiements de dettes de guerre, mais encore à compenser les avances considérables qu'elle a faites pour la restauration de ses départements dévastés. De ce fait, un trou de trois milliards va se creuser dans son budget, si péniblement équilibré et dont il est à craindre qu'il ne se solde, en définitive, par un déficit. Il est vrai que le sacrifice accordé par les Etats-Unis serait de six milliards, mais ceux-ci représentent d'anciens frais de guerre, tandis que les trois milliards français représentent de l'argent dépensé dans les régions ravagées. Il faut ajouter que les Américains prétendent que ce que la France ne touchera pas sera très inférieur à ces trois milliards. Ils font valoir aussi, pour eux comme pour tous les intéressés à l'opération, une reprise d'activité économique qui conduira à un rétablissement de la situation générale.

Quoi qu'il en soit, la position spéciale de la France, en cette affaire, vient d'être reconvenue par le grand journal anglais *the Times*, qui souligne le fait que la France « reçoit de l'Allemagne une somme beaucoup plus élevée que celle qu'elle paye à ses créanciers et que son budget serait gravement désorganisé par une suspension soudaine de tous les transferts ».

L'opinion prévaut donc, à Paris, que l'offre américaine ne saurait être acceptée, telle

quelle, par la France, sans pourparlers ni négociations. « Rien ne pourra se faire, écrit le *Temps*, sans son assentiment. » Et M. Marcel Hutin, d'ordinaire très bien informé, dit, de son côté, dans l'*Echo de Paris*, où il rapporte une conversation qu'il a eue avec une personnalité gouvernementale qualifiée : « L'Amérique ne peut pas exiger que sa tentative de renflouement des finances allemandes se traduise par une opération dont le Reich serait le seul bénéficiaire au détriment de la France et des pays de l'Europe centrale, qui ont mis leur confiance en nous. »

Il est donc à prévoir que, avant d'aller plus loin, on demandera, de Paris, des explications à Washington et que, sans doute, on proposera la réunion rapide d'une conférence internationale qui se saisira de l'ensemble du problème et cherchera le moyen d'accommoder tous les intérêts en cause. Il faut s'attendre également à ce que la France réclame, comme s'exprime le *Temps*, « des garanties morales et politiques, sans lesquelles aucune considération de la situation internationale n'est possible ».

On comprendra aisément que toutes ces réserves de l'opinion française sont justifiées, puisque l'équilibre financier du pays repose sur l'exécution du plan Young, que l'offre américaine veut ignorer, puisqu'elle le passe entièrement sous silence.

Mais cette offre est bien un fait nouveau et d'importance capitale. Il marque, de la part des Etats-Unis, une évolution de leur politique à l'égard de l'Europe. Ils avaient affecté, jusqu'ici, de se désintéresser de sa situation, mais la menace qui pèse sur l'Allemagne a fini par provoquer leurs inquiétudes, en particulier, dit-on, celles de leurs banquiers, qui ont de gros capitaux engagés Outre-Rhin. C'est dans ce sens qu'une note de l'Agence économique et financière interprète l'initiative du président Hoover. Elle y voit surtout « la voie qu'elle ouvre à des allègements plus étendus et à une politique mondiale de compréhension et d'altruisme » et elle la considère « comme l'événement inattendu qui, dans toutes les grandes crises, est nécessaire aux redressements, considérés, la veille encore, comme les plus improbables ».

C'est là, indubitablement, le bon côté, le meilleur même de l'offre américaine. Sur son aménagement pratique, la discussion est ouverte, et l'on aurait tort de ne pas se rendre compte, à Washington, qu'elle est nécessaire. Il ne saurait être répondu, de Paris, au président Hoover, par oui ou par non, sans plus ample informé. Son geste, pour généreux qu'il soit, ne manque pas d'une certaine désinvolture. Pour qu'il soit tout à fait heureux, il faut qu'il soit suivi d'échanges de vues et ne garde pas l'allure d'une opération unilatérale et quelque peu brusquée. E. B.

A PROPOS DE JULES FERRY

L'œuvre de Jules Ferry, que l'on commémore officiellement en France, est double en réalité.

Jules Ferry ne fut pas seulement l'organisateur de l'enseignement laïque en France, mais il fut aussi un de fondateurs de l'empire colonial.

Or, fait incontestable, cet empire, dont les Français sont si légitimement fiers, est mis en péril par le développement de l'esprit laïque. Ceci risque d'anéantir cela.

Tandis que les radicaux-socialistes rêvent extasiés d'une sorte d'union électorale avec les nègres de la Côte-d'Ivoire et les coolies tonkinois, la vieille France coloniale se lèzarde insidieusement.

A mettre en relief ces signes inquiétants, on s'expose aux railleries des fortes têtes de la rue de Valois, écrit M. Cadars, dans la *Liberté du Sud-Ouest* :

« Evoquez les faits et gestes de Sarrail en Syrie, du proconsul français radical Théodore Steeg au Maroc, du satrape Varenne en Indo-Chine. Voyez, avant Yen-Bay, la dernière sédition du Congo et l'agression rifaine. »

Car c'est en étudiant la politique coloniale française de ces dernières années, qu'on constate sa déplorable insuffisance.

Jules Ferry qui, en dépit de ses erreurs et de ses faiblesses, fut un bon Français et un grand patriote, n'a pas voulu cela !

NOUVELLES DIVERSES

M. Stimson, secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, arrivera à Naples le 5 juillet ; à Rome, il aura des entretiens avec le chef du gouvernement.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Rome a eu, hier mardi, un long entretien avec M. Grandi, ministre italien des affaires étrangères, sur la suspension du paiement des dettes proposée par M. Hoover.

M. Briand a reçu, hier mardi, M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

M. Ballu, de l'Action démocratique et sociale, a été élu membre de la commission d'enquête sur l'affaire Oustric, en remplacement de M. Renaudin, démissionnaire.

M. Maniu, ancien président du Conseil roumain, a donné sa démission de président du parti national des paysans, à la suite d'un désaccord avec ses amis.

La proposition Hoover et l'accueil des puissances

L'accueil de l'Italie

Milan, 24 juin.

Le collaborateur diplomatique du *Popolo d'Italia*, s'occupant de l'initiative américaine, souligne que l'Italie a toujours été disposée à accorder une aide à l'Allemagne, ainsi qu'elle l'a montré par sa politique d'extrême modération. La proposition de M. Hoover est, en conséquence, accueillie avec sympathie. On espère, en Italie, que l'amélioration de la situation financière, et par suite politique de l'Allemagne, ne sera pas suivie d'un bouleversement de l'équilibre en Europe centrale et, surtout, on espère que les relations germano-autrichiennes seront maintenues dans de justes limites et que l'on renoncera à l'Anschluss, pour la raison avant tout que l'Autriche a une mission à accomplir en Europe centrale.

Dans son édition d'hier mardi, ce même journal relève que ce n'est pas seulement pour sauver leurs énormes capitaux placés en Allemagne que les Etats-Unis accordent un moratoire, mais aussi pour commencer par des faits positifs une action de restauration économique mondiale.

Un Conseil des ministres à Paris

Paris, 24 juin.

(Havas.) — Les ministres se sont réunis, hier mardi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Le Conseil a examiné la proposition de M. Hoover, président des Etats-Unis, tendant à différer les paiements entre les gouvernements au titre des dettes et des réparations. M. Briand a exposé au Conseil les conditions dans lesquelles le gouvernement français a été saisi de cette proposition.

M. Flandin, ministre des finances, et M. Pietri, ministre du budget, ont précisé à leur tour les conséquences qu'entraînerait la suggestion américaine pour les finances françaises.

La discussion se poursuivra ce matin, mercredi, au cours d'un nouveau Conseil des ministres, qui arrêtera le texte de la réponse qui sera envoyée au président des Etats-Unis.

Paris, 24 juin.

Une conférence a eu lieu, hier mardi, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Laval, à laquelle prenaient part MM. Briand, Flandin, Pietri et François Poncet. Cette conférence a pour objet la préparation de la réponse au président Hoover, dont le texte sera définitivement arrêté aujourd'hui mercredi, au cours du Conseil des ministres.

Le cas de la France

Londres, 24 juin.

Une dépêche de Washington dit que M. Mills, sous-secrétaire d'Etat au Trésor, a remis à l'attaché commercial de France deux groupes de chiffres et lui a prié de les envoyer à Paris.

L'un montre la contribution de la France au plan de M. Hoover.

L'autre expose la situation telle qu'on la conçoit aux Etats-Unis dans le cas où la France rejeterait les propositions américaines.

L'exposé américain montrerait que, si la France insistait sur le versement par l'Allemagne de la partie inconditionnelle des réparations, elle ne serait pas, de ce fait, exemptée du paiement de sa dette aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, à moins qu'elle ne demandât une suspension distincte de ses paiements, ce qui porterait atteinte à son crédit tout autant qu'à celui de l'Allemagne.

L'opinion anglaise

Londres, 24 juin.

Les journaux prônent l'acceptation immédiate par le gouvernement anglais des propositions de M. Hoover.

The Times dit que le désir de M. Hoover d'obtenir une réponse aussi rapide que possible est absolument justifié, tout ajournement pouvant faire sombrer le projet. Ils disent comprendre parfaitement la déclaration de M. Stimson que le maintien de l'offre américaine dépend de l'acceptation par toutes les puissances intéressées.

Les journaux admettent qu'il sera difficile de convaincre la France.

Le *Morning Post* relève que l'Angleterre supporte depuis longtemps sa part de sacrifice en ce qui concerne les dettes de guerre. Mais elle s'y est habituée.

Par contre, il est amer pour la France, qui compte sur les paiements importants de l'Allemagne, d'admettre une perte de 20 millions de livres sterling, précisément à un moment où son budget indique un déficit important. Mais la collaboration généreuse de la France est indispensable à la réussite du projet.

Londres, 24 juin.

Le *Manchester Guardian* craint que la proposition de M. Hoover ne devienne sans effet si la France refuse d'ajourner le paiement de annuités non conditionnelles.

Le *Daily News* reconnaît que, sur le papier, la France semble avoir bien plus à perdre

que les autres pays, à l'exception des Etats-Unis ; mais la France n'a pas à choisir entre un moratoire américain et l'état actuel des choses, mais entre un moratoire américain et un moratoire allemand. Ce dernier aurait certainement pour résultat la suppression de tous les paiements.

Le *Daily Mail* dit que le cas de la France est absolument différent de celui des autres puissances créancières et mérite un examen spécial. L'acceptation des propositions américaines aurait pour conséquence de demander aux contribuables français de verser 20 millions de livres sterling en plus afin de libérer l'Allemagne du paiement des réparations auquel elle s'est engagée solennellement.

Le *Daily Herald* exprime l'espoir que le gouvernement français ne suivra pas les mauvais conseils de ceux qui l'engagent à s'en tenir à la lettre de la reconnaissance de dettes. Le monde reconnaît que M. Hoover demande de la France un sacrifice financier immédiat, mais ce sacrifice, comme le sacrifice américain, est en réalité une bonne affaire.

La Belgique exige des garanties politiques

Bruxelles, 24 juin.

Au cours de la discussion au Sénat de la déclaration ministérielle, M. Seegers, ministre d'Etat, a dit que l'offre du président des Etats-Unis est courageuse, qu'elle peut avoir des conséquences heureuses pour la politique mondiale, qu'elle est susceptible de mettre fin à la crise, mais qu'elle est surtout généreuse pour l'Allemagne et peut être néfaste pour la Belgique.

Si on accorde à l'Allemagne le bénéfice d'un moratoire, les autres pays doivent en profiter pour réclamer des garanties politiques, le respect des traités, la fin d'un système de chantage.

Le cabinet de Londres accepte

Londres, 24 juin.

La *Press Association* confirme que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington a informé le département d'Etat que le gouvernement de Londres acceptait officiellement, dans ses grandes lignes, la proposition de M. Hoover relative au moratoire.

Entre Paris, Bruxelles et Rome

Paris, 24 juin.

Le ministère des affaires étrangères a pris contact avec les gouvernements de Bruxelles et de Rome au sujet de l'attitude à adopter à l'égard de la proposition américaine.

A la Chambre française

Paris, 24 juin.

Hier mardi, en fin de séance, la Chambre a fixé à vendredi la discussion des interpellations sur la proposition américaine.

M. Louis Marin a rappelé que le plan Young avait un caractère définitif. La France est dans une situation budgétaire qui ne lui permet pas de sacrifier 2 milliards 1/2. M. Marin ne peut pas croire que la France n'ait pas été tenue au courant des négociations qui ont précédé la proposition de M. Hoover.

M. Pierre Laval a fait une courte déclaration. « Le gouvernement ne connaît pas, a-t-il dit, la gravité de la proposition de M. Hoover. Le plan Young fait partie des accords de La Haye. Aucune modification ne peut être apportée à ces accords sans ratification des Chambres. Le gouvernement délibère sur le texte de la réponse qui va être faite au président des Etats-Unis et le fera connaître au cours de la séance de vendredi de la Chambre. »

La France a été avisée la première

Washington, 24 juin.

De hautes autorités du Département d'Etat ont déclaré que la France a été la première nation à laquelle la proposition a été notifiée. Il n'y a eu aucune discussion préliminaire du plan avec une autre nation ; M. Hoover a simplement suivi la situation de l'Allemagne ; il était très inquiet de l'imminence d'une crise financière.

Si la France suggérait d'apporter une modification au projet de M. Hoover, cette démarche serait reçue très défavorablement à Washington.

Le bilan de l'opération

Paris, 24 juin.

Le *Journal* écrit ce qui suit sur le point de vue français à l'égard de la proposition Hoover :

M. Briand n'aura certainement eu aucune peine à convaincre ses collègues de la nécessité de donner à une offre qui frappe par sa simplicité une réponse qui conviendrait par sa logique. Cette réponse se conçoit d'autant mieux que, en affirmant le caractère intangible des dettes, le président Hoover est allé au devant de l'observation du caractère non moins intangible des réparations.

Que M. Hoover affecte d'ignorer le plan Young, cela le regarde, mais les puissances qui ont signé ce plan ne peuvent pas, elles, l'oublier.

Le ministre des affaires étrangères aura très certainement ensuite indiqué comment le projet américain bouleverse le plan Young et l'on imagine, à ce sujet, que M. Tardieu, qui a présidé à l'établissement de ce plan, aura, lui aussi, des précisions à donner au conseil des ministres.

De son côté, M. Piétri, ministre du budget, a dû se placer sur le terrain strict de l'équilibre budgétaire. Pour lui, la constatation est simple. Le budget de l'exercice en cours inscrivait à la colonne des recettes 1 milliard 949 millions et demi de francs à provenir des versements allemands. Trois mois se sont écoulés depuis le 1^{er} avril, date d'ouverture de l'exercice budgétaire. Par conséquent, la proposition américaine n'affecte le budget en cours que dans la proportion des trois-quarts, le quart restant étant reporté sur l'année prochaine. C'est dire que M. Piétri doit trouver un milliard et demi de recettes supplémentaires pour cette année et prévoir un demi-milliard

de francs de recettes à trouver pour l'an prochain.

M. Flandin, ministre des finances, a dû reprendre la question de beaucoup plus haut, en insistant sur la portée générale du projet américain, qui se présente comme un simple expédient provisoire, mais qui, en fait, torpillerait complètement le plan Young. Le ministre des finances n'a pas manqué d'établir le bilan comparatif singulièrement édifiant des conséquences de la proposition Hoover pour les différentes puissances :

« Les Etats-Unis perdraient 3 milliards de recettes.

« La France, 2 milliards.

« La Belgique, un demi-milliard de francs belges, plus 900 millions au titre du remboursement des marcs.

« L'Angleterre, 250 millions.

« L'Italie, 170 millions.

« Le Japon, 60 millions.

« Par contre, l'Allemagne gagnerait 10 milliards de francs net. »

L'Allemagne acceptante

Washington, 24 juin.

L'ambassade d'Allemagne a fait tenir au Département d'Etat l'acceptation officielle de la proposition Hoover par le gouvernement du Reich.

La Roumanie est contente

Bucarest, 24 juin.

L'agence Rador publie la note suivante :

La proposition de M. Hoover est accueillie avec sympathie par les milieux politiques roumains. On signale l'importance de la participation active des Etats-Unis à l'œuvre de redressement économique de l'Europe et la générosité de l'initiative de M. Hoover. Le gouvernement roumain réserve sa décision jusqu'après l'examen des conséquences financières de la proposition américaine pour le budget roumain.

Ce que sera la réponse française

Paris, 24 juin.

Les termes de la communication à faire à Washington seront arrêtés au cours du nouveau conseil des ministres de ce matin mercredi. Dès hier soir, M. Laval, président du Conseil, en a indiqué la substance à M. Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Il semble que la solution dont la presse a donné les lignes essentielles lundi soir doive être finalement adoptée. Elle consisterait, pour marquer la continuation du plan Young et l'intangibilité des paiements inconditionnels de l'Allemagne, qui en constitue le fondement, à réclamer du Reich le règlement de la tranche inconditionnelle de l'année 1931-1932. Mais la France, pour aider au relèvement des puissances de l'Europe centrale, particulièrement éprouvées par la crise économique et financière, laisserait le montant à la disposition de la Banque des règlements internationaux, qui pourrait les prêter aux nations intéressées.

Pour compenser le déficit de 2 milliards de francs que l'absence des versements creuserait dans le budget pour les 12 mois à venir, le gouvernement ne pourrait pas recourir à de nouveaux impôts, les charges des contribuables ayant atteint leur maximum. S'il ne croit pas devoir émettre des bons du Trésor à court terme, le gouvernement devra sans doute, alors, différer la mise en application de son plan d'outillage national.

Une démarche de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris

Paris, 24 juin.

L'agence Havas publie le communiqué suivant :

M. Pierre Laval, assisté de M. François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale, a reçu, hier soir mardi, à 10 h. 30, M. Edge, ambassadeur des Etats-Unis, qui était accompagné d'un conseiller d'ambassade.

M. Edge a tenu à indiquer à M. Laval, président du Conseil, qu'il n'y avait pas eu de discussion préliminaire du projet Hoover avec aucun autre pays. Le président des Etats-Unis s'est vu dans l'obligation d'agir quand la crise financière allemande, dans les deux derniers jours de la semaine passée, indiquait qu'un désastre était imminent. La France a été la première des puissances étrangères informée de cette proposition. L'opinion française, a ajouté l'ambassadeur des Etats-Unis, se tromperait tout à fait si elle croyait que la France a été intentionnellement écartée du projet qui aurait été préparé d'avance.

M. Laval a remercié l'ambassadeur des Etats-Unis de cette communication et lui a fait connaître dans quel esprit de collaboration et dans quelles conditions le gouvernement répondrait à la proposition américaine.

Washington mécontent de l'Italie

Washington, 24 juin.

On se montre très surpris, dans les milieux officiels, de voir que l'Italie fait entrer des considérations d'ordre politique se rapportant au projet d'union douanière austro-allemande dans la question du moratoire suggéré par Hoover. On s'attendait, en effet, à quelques hésitations de la France, en raison de l'importance de la part qu'elle doit laisser, mais certainement pas en ce qui touche l'Italie.

En ce qui concerne la France, on indique officieusement, mais catégoriquement, qu'aucune pression diplomatique ne sera exercée sur ce pays pour essayer d'obtenir son approbation.

Pour la langue française

On dit : un éboulement de terrain, de pierres. On dit qu'un terrain s'éboule, c'est-à-dire se déplace suivant la loi de la pesanteur, glisse en suivant une pente.

Mais, en parlant de constructions, de murs, de maison, de paroi de rocher, on ne peut pas employer le verbe *s'ébouler* ; il faut se servir du verbe *s'écrouler*, ou du verbe *crouler*.

Nouvelles religieuses

Un discours du Pape

L'*Osservatore romano* publie intégralement le discours du Pape aux professeurs et aux élèves du séminaire pontifical de la Propagande, qui furent présentés au Saint-Père par le cardinal van Rossum. Nous avons déjà publié un résumé de cette importante allocution.

En voici les principaux passages, d'après l'organe du Vatican :

Le Pape a d'abord remercié ses auditeurs d'être venu le voir en ces jours où son cœur est affligé de si profondes douleurs et de si amères tristesses. Il est vrai, a-t-il ajouté, que Dieu a daigné les lui adoucir par tant de preuves de consolation qui lui viennent du monde entier. « C'a été, a-t-il dit, et c'est encore un concert unanime de sentiments qu'on n'avait jamais vu et jamais expérimenté. C'est réellement tout le monde catholique et même en partie le monde non catholique — chose vraiment inattendue — qui est avec le Pape et derrière le Pape. »

Mais, revenant sur les tristes événements qui se sont produits en Italie, Pie XI a déclaré qu'il aurait trop de choses et des choses trop douloureuses à dire. Tout, a-t-il ajouté, peut se résumer ainsi : « Malgré tout ce qu'on a essayé pour dire et prouver le contraire, ce n'est pas seulement au Mexique et en Russie et dans d'autres pays que sévit la persécution. On a prétendu qu'il ne s'agit pas d'une persécution contre l'Eglise. En un certain sens, c'est vrai ; on n'agit pas contre l'Eglise, mais contre ce qu'il y a de plus cher dans l'Eglise ; ce n'est pas contre le Pape, mais contre son cœur, contre la pupille de ses yeux. On a l'air de faire croire que les tristes choses qui sont arrivées n'ont été ni graves ni importantes, mais légères et sporadiques ; on veut faire croire que tout est redevenu tranquille, alors que c'est le contraire qui est vrai. On a essayé de faire croire bien des choses en Italie et à l'étranger. La vérité est bien différente. Jusqu'ici, non seulement on n'est pas sur la voie d'un accord, mais on n'a pas même offert le moyen de commencer des tractations. Non seulement la tranquillité n'est pas rétablie, mais on a fait tout ce qu'on pouvait pour maintenir l'horizon sombre, trouble et menaçant ; on est allé jusqu'à dire que la jeunesse, qu'on croit avoir dissoute, ne pourra plus se réorganiser même silencieusement. Neuf mille « formations de parti » ont été chargées d'y veiller. Aussi, de différents côtés, arrivent les voix découragées des évêques qui annoncent au Pape de nouvelles inquiétudes, une situation pénible ; de là, un réveil de surveillances très odieuses, de délations odieuses, d'espionnage, de menace continue. Vraiment, après tout cela et avec tout cela, il n'y a plus guère d'espoirance de voir des jours plus sereins, si même il y a encore humainement quelque espérance. »

Mais le Pape a confiance en la Providence, qui agira à son heure et de la façon qu'elle voudra, mais qui viendra certainement au secours de l'Eglise. Le Pape reste dans cet abandon confiant et dans cette parfaite tranquillité.

Les funérailles de M. Fallières

Paris, 24 juin.

(Havas.) — Au Conseil des ministres d'hier matin, M. Pierre Laval a fait savoir qu'il avait proposé à la famille de M. Armand Fallières, au nom du gouvernement, de faire à l'ancien président de la République des funérailles nationales. M^{me} Armand Fallières et M. André Fallières ont remercié le gouvernement de cette proposition, mais ont manifesté le désir que les obsèques gardent leur caractère de simplicité. Elles auront lieu demain jeudi, à Villeneuve-Mézin.

Le Conseil a désigné pour représenter le gouvernement à la cérémonie M. Mario Roustau, ministre de l'Instruction publique, et M. Catala, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

EXCÈS DE LANGAGE FLAMANDS

Bruxelles, 24 juin.

A la Chambre, hier mardi, un débat assez tumultueux s'est engagé au sujet de punitions infligées par la Cour militaire à des miliciens qui ont refusé le service militaire « par scrupules de conscience ».

Le ministre de la défense nationale a protesté contre les discours antimilitaristes des députés frontistes flamands. Il espère que le peuple flamand restera sourd aux excitations des frontistes.

M. Heyman, ministre de l'industrie et du travail, a protesté également contre l'attitude des députés frontistes qui se servent de la tribune parlementaire pour provoquer la jeunesse à la désobéissance aux lois.

Le député frontiste Hermans, ayant traité le ministre de la défense nationale d'assassin, a été rappelé à l'ordre.

PETITE GAZETTE

Des raretés couteuses

Dans une vente aux enchères qui a eu lieu à Londres, un exemplaire de la Bible du pauvre, imprimé en Allemagne en 1460, a été adjugé pour 124,000 francs français. Un exemplaire du même ouvrage en parfait état avait été adjugé pour près d'un demi-million il y a une vingtaine d'années. Une salière en argent, pesant 235 grammes et datant de l'époque de la reine Elisabeth, a été vendue pour 992,000 francs.

Confédération

L'affaire Walpen-Schmidt-Défayes

On nous écrit :

Se fondant sur les dispositions de la loi du 21 mai 1840 sur la responsabilité du Conseil d'Etat, M. le D^r Antoine Favre, professeur à l'université de Fribourg, agissant pour M^{me} veuve Othmar Schmidt, a requis du Conseil d'Etat la convocation extraordinaire du Grand Conseil. Il s'agit, comme on sait, de demander à ce corps l'autorisation de poursuivre devant la justice M. le conseiller d'Etat Walpen, qui a accusé feu le colonel Schmidt de vénalité dans l'exercice de ses fonctions de commandant du régiment valaisan.

Dans le *Nouvelliste valaisan*, un juriste soutient que la loi de 1840 n'est plus en vigueur et que, conséquemment, le Grand Conseil n'a pas à intervenir en cette matière.

Voici les articles principaux de la loi du 21 mai 1840 :

Article premier. — La responsabilité du Conseil d'Etat peut donner lieu à une action pénale ou à une action en dommages-intérêts.

Art. 2. — De telles actions ne peuvent être intentées contre le Conseil d'Etat en corps. Elles ne peuvent l'être que contre ses membres personnellement et nominativement. Il n'existe entre eux d'autre solidarité que celle qui peut résulter de leur participation à un fait commun, selon les règles du droit.

Art. 4. — Les peines auxquelles peuvent donner lieu les actes des membres du Conseil d'Etat, dans l'exercice de leurs fonctions, sont déterminées par les lois pénales.

Art. 6. — Toute plainte contre les membres du Conseil d'Etat, pour actes relatifs à leurs fonctions, doit être portée au Grand Conseil. Aucune action pénale ne peut être dirigée contre eux qu'en vertu d'une décision spéciale de ce corps.

Art. 7. — Cette décision doit être précédée de l'examen d'une commission, des explications du Conseil d'Etat et de la défense de l'accusé.

Art. 8. — Le Grand Conseil tire au sort, parmi les grands-châtelains de dixain (*remplacés depuis par les juges-instructeurs*) un tribunal composé de cinq membres et de trois suppléants.

Art. 9. — Le tribunal choisit lui-même son président et son greffier. Celui-ci est pris en dehors du tribunal.

Art. 10. — Le Grand Conseil désigne le magistrat chargé de soutenir l'accusation. Son décret indique les membres du tribunal et les suppléants, et statue sur la mise en accusation.

Art. 12. — S'il y a appel, soit par le ministère public, soit par l'accusé, le Tribunal d'appel prononce en dernier ressort, après que la cause a été plaidée en audience publique.

Art. 14. — Si le tribunal prononce l'acquiescement, l'arrêt est immédiatement exécuté. S'il prononce une condamnation, l'arrêt ne peut être mis à exécution qu'après avoir été communiqué au Grand Conseil, dans sa première session ordinaire ou extraordinaire.

Art. 16. — L'action en dommages-intérêts peut être intentée au nom de l'Etat ou par les citoyens qui s'estiment lésés. Dans aucun cas, elle ne peut l'être qu'en vertu d'une autorisation du Grand Conseil, délibérée dans les formes déterminées par l'art. 17.

Art. 17. — Cette action est portée devant le juge de première instance du chef-lieu. Elle suit les règles de la procédure ordinaire. La cause est toujours susceptible d'appel.

Art. 18. — Il ne peut y avoir lieu à aucune poursuite pénale au sujet de tout acte qui a figuré dans les comptes de l'Etat ou dans le rapport sur la gestion, lorsque, à la suite de l'examen que le Grand Conseil en a fait, il n'a pas ordonné de poursuites.

Art. 19. — L'action pénale et celle en dommages-intérêts est prescrite de plein droit par le laps de deux ans dès l'acte qui donnerait lieu à la poursuite.

Art. 20. — La décision du Grand Conseil qui ordonne ou permet une poursuite pénale suspend de plein droit de leurs fonctions les membres du Conseil d'Etat qui en sont l'objet. Si les tribunaux les acquittent, ils rentrent immédiatement en fonctions et sont considérés comme ne les ayant jamais cessées.

Art. 22. — L'action en dommages-intérêts ne suspend pas de leurs fonctions les membres du Conseil d'Etat qui en sont l'objet.

Le correspondant du *Nouvelliste* fait observer que la loi qui prévoit une procédure spéciale et un tribunal spécial pour statuer sur la responsabilité encourue par un membre du Conseil d'Etat a été portée en exécution de l'article 37 de la constitution cantonale du 2 août 1839 qui portait : « Le Conseil d'Etat est responsable de sa gestion. La loi règle tout ce qui concerne cette responsabilité. » La constitution de 1844 contenait une disposition identique.

La constitution de 1839 et de 1844 : responsabilité réglée par une loi.

La constitution de 1852 porte que le Conseil d'Etat est responsable de sa gestion, mais, à l'encontre des constitutions précédentes, il ne prévoit plus de loi spéciale qui réglerait cette responsabilité.

La constitution actuellement en vigueur, celle de 1907, contient la même disposition, sans faire une allusion quelconque à une loi qui réglerait la responsabilité du Conseil d'Etat.

La conclusion du *Nouvelliste* est que, depuis 1852, les membres du Conseil d'Etat qui, soit en vertu du droit commun, soit en vertu d'une disposition formelle de la constitution, sont responsables de leur gestion et de tout acte commis dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont plus soumis à une loi spéciale au sujet

de cette responsabilité et relèvent du droit commun, et qu'il appartient aux tribunaux ordinaires de statuer sur toutes les réclamations tant pénales que civiles qui pourraient être élevées contre ces magistrats.

Il appartient au Conseil d'Etat de se prononcer. Convoquera-t-il le Grand Conseil, comme le demande l'avocat de M^{me} Schmidt, ou bien estimera-t-il que la loi de 1840 est tombée en désuétude et que le cas dont il est question relève des tribunaux ordinaires ?

Quant à M. l'avocat Crittin, défenseur de M. Défayes, il a déjà cité le chef du Département militaire devant les instances judiciaires.

Le comité conservateur cantonal valaisan, réuni lundi après midi, a adopté la résolution suivante :

Le comité conservateur cantonal regrette vivement les incidents qui ont accompagné et suivi la nomination du commandant du bataillon 12.

Il constate que, si le Conseil d'Etat a procédé à une nomination que l'autorité militaire fédérale n'a pas pu approuver, il n'en est pas moins vrai que, dans la suite, l'autorité militaire fédérale et l'autorité cantonale s'étaient mises d'accord pour adopter une solution qui pouvait être considérée comme satisfaisante aussi bien au point de vue de la loi que de la dignité et des droits du canton.

Il constate avec regret que M. le conseiller d'Etat Walpen, à l'occasion d'une interpellation au Grand Conseil, et sans avoir au préalable communiqué au Conseil d'Etat ses intentions sur la réponse à donner à cette dernière, a présenté les faits d'une façon qu'ils ont été considérés comme ne correspondant pas à la vérité, et que, de plus, pour expliquer son attitude, il a affirmé des faits graves.

Sans vouloir se prononcer sur ces faits qui relèvent des tribunaux, il constate que M. le conseiller d'Etat Walpen a mis en cause un officier supérieur disparu qui avait fidèlement servi son pays, ce qui est profondément regrettable.

Il constate, enfin, que l'interpellation développée au Conseil national et la réponse qui lui a été donnée ont jeté du discrédit non seulement sur un membre du Conseil d'Etat mais ont rejailli sur le Conseil d'Etat et par conséquent sur le canton, ce qui est injuste, puisque le Conseil d'Etat, dans une lettre adressée aux officiers, s'était désolidarisé et avait désapprouvé l'attitude du chef du Département militaire.

Ces incidents ont porté atteinte à la situation de M. le conseiller d'Etat Walpen.

Le comité conservateur ne saurait le couvrir et lui laisse la pleine et entière responsabilité de ses actes.

Un deuil dans notre aviation militaire

Hier soir mardi, vers 6 heures, à Lausanne, le lieutenant-aviateur Favre, ingénieur, effectuait un vol avec un nouvel appareil Dewoitine, à moteur Hispano-Suiza. Arrivé à une hauteur de 1500 mètres, il effectua un looping, puis descendit en vrille ; près du sol, voulant redresser l'appareil, il mit tous les gaz, mais il était trop tard. L'avion alla s'écraser sur les rochers du Châtelard, près de l'aérodrome de la Blécherette.

On se porta immédiatement au secours du malheureux pilote, qui fut retiré respirant encore des débris de son avion ; il avait la colonne vertébrale brisée.

Transporté par l'ambulance militaire de la Blécherette à l'hôpital cantonal, M. Favre succomba en cours de route. Il était âgé de 28 ans et avait été nommé pilote de chasse en janvier dernier. M. Favre devait se marier samedi prochain. Ses parents habitent Nyon.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Le Conseil fédéral a accordé au canton du Valais : 40 % des frais de construction du chemin forestier de Raft (1^{re} section), commune d'Ausserberg (devis : 88,000 fr. ; maximum 35,200 fr.) ; 78,444 fr. au maximum pour frais de travaux de défense contre les avalanches et de reboisement de la « Torrentalp » (4^{me} projet complémentaire), commune de Loèche-les-Bains (devis : 116,000 fr.).

Courses de montagne

Des billets spéciaux, à prix très réduits, sont délivrés au départ des principales localités riveraines des lacs de Thoune et de Brienz pour une excursion au glacier du Rhône. Cette course, de toute beauté, peut se faire en un jour, par bateau et chemin de fer jusqu'à Meiringen, puis dans les confortables autocars postaux jusqu'à l'hôtel Belvédère et retour.

Le chemin de fer et la poste ont convenu de délivrer en commun, à prix très réduits, des billets spéciaux d'excursion pour quelques-uns des plus intéressants voyages circulaires dans la haute montagne.

Commission d'examen de médecine

M. Meyenburg, professeur à l'université de Zurich, ayant donné sa démission de membre de la commission d'examen de médecine, a été remplacé, par décision du Conseil fédéral, par M. Jean-Louis Nicod, professeur extraordinaire d'anatomie pathologique à l'université de Lausanne.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Les communistes suisses désespérés

Le comité central du parti communiste suisse s'est réuni samedi et dimanche, à Bâle, en présence d'un représentant soviétique. Il a constaté que le parti communiste suisse n'a pas réussi à mobiliser les masses prolétariennes, mais qu'il a dû enregistrer, dans ce domaine, une série de reculs. La direction du parti a été vivement critiquée. Quelques membres inactifs ont été exclus du comité.

Les élections de Lucerne

Pour le renouvellement du Conseil général de Lucerne, dimanche, les 40 élus se répartissent ainsi : 20 radicaux, 11 socialistes, 9 conservateurs. Les radicaux gagnent un siège et les socialistes en perdent un.

Les dommages de guerre

Le comité pour le remboursement des dommages de guerre subis par les ressortissants suisses a adressé un nouveau mémoire au Conseil fédéral lui demandant d'entreprendre toutes les démarches possibles afin d'aider ces ressortissants suisses à rentrer dans leurs créances.

Le Conseil fédéral ne s'est pas encore occupé de ce mémoire.

Théâtre du Jorat à Mézières

La Belle de Moudon, l'œuvre de René Morax et d'Arthur Honegger, connaît à Mézières le plus franc des succès. Elle a reçu la consécration de nombreuses personnalités du monde musical et littéraire de toute la Suisse, voire de l'étranger.

Les septième et huitième représentations viennent d'avoir lieu et les applaudissements n'ont point failli qui saluent à chaque fois l'arrivée de la diligence, les débuts de la Belinda à Paris, la leçon de chant, la scène des élections et la vente aux enchères.

Samedi et dimanche prochain, la Belle de Moudon complètera ses neuvième et dixième salles comblées. Aussi cinq représentations supplémentaires sont-elles d'ores et déjà prévues, dont une en soirée.

Malgré les difficultés qu'il y a de jouer le soir à Mézières, le comité du Jorat a fixé au samedi 4 juillet, à 8 heures, cette soirée unique.

Bienfaisance

M^{me} Louise Baumann, de Schaffisheim (Argovie), récemment décédée, a légué une somme de 10,000 fr. pour divers buts d'utilité publique et religieuse.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une explosion dans une fabrique d'explosifs
A Poole (Dorsetshire), en Angleterre, au cours d'une explosion qui s'est produite dans une fabrique de cordite (variété de poudre sans fumée), dix hommes ont été tués et 19 ont été blessés. Un bâtiment a été complètement détruit.

L'espionnage bolchéviste
On a arrêté à Viborg (Finlande) un ancien officier russe, Siegfried Frank, arrivé en Finlande en passant par la Pologne et l'Allemagne. Il séjournait dans la région de Viborg depuis 1920 et fréquentait les émigrants russes. Frank était au service de la Guépéou et se livrait à l'espionnage. Le jour de son arrestation, il avait reçu 1000 dollars, envoyés par la succursale de Berlin de la Guépéou.

Tremblement de terre
Une secousse sismique a été enregistrée aux îles Hawaï, à Wairoa-Nuhaka et à Monroë. Elle aurait causé des dégâts très importants.

Brigandage en Grèce
Des voyageurs qui circulaient en automobile ont été attaqués entre Drama et Cavalla (Grèce) par des individus qui leur ont dérobé une somme de 100,000 drachmes. La gendarmerie s'est lancée à la poursuite des voleurs.

SUISSE

Accident de monte-charge
Hier mardi, à la Seeblickstrasse, à Zurich, le câble d'un monte-charge a glissé hors de la poulie alors qu'on était en train de monter un fardeau. Toute la charge bascula et fut précipitée dans le vide, atteignant deux ouvriers travaillant sur un échafaudage. L'un d'eux, un charpentier, nommé Albert Fosco, célibataire, âgé de 24 ans, demeurant à Zurich, fut tué sur le coup. L'autre, un manoeuvre également âgé de 24 ans, marié et domicilié à Adliswil, succomba peu après son transport à l'hôpital.

Un sommeil mortel
M. le docteur Adrien Sutermeister, de Zofingue, âgé de vingt-sept ans, qui séjournait à Arosa depuis le 18 février, avait disparu. Des bergers ont retrouvé son cadavre sur le Kuhberg. Le cadavre ne portait aucune trace de blessure. On suppose que l'alpiniste se sera endormi et aura été gelé.

Cambriolages

A Zurich, pendant la nuit de lundi à hier mardi, d'audacieux cambrioleurs ont fait sauter le coffre-fort d'une maison de commerce. Les cambrioleurs ont employé un explosif qui a fracturé la porte. Les fenêtres du bureau ont été brisées et sont tombées dans la rue. Les bandits se sont emparés d'une somme de 600 francs.

Au commencement du mois de juin déjà un cambriolage avait été commis, mais à un autre étage de la même maison, et un coffre-fort avait été ouvert. Les cambrioleurs s'étaient emparés d'un livret de caisse d'épargne, d'une somme de 90 fr., de deux montres-bracelets. Les bandits avaient laissé sur place un billet de chemin de fer Zurich-Wattwil et retour. Il est possible que les deux cambriolages aient été commis par les mêmes malfaiteurs.

Hier mardi, à Zurich, des cambrioleurs, après avoir pratiqué une ouverture dans la vitrine de la bijouterie de M. Kaufmann, à la Talstrasse, ont dérobé des bijoux pour une somme d'environ 3000 francs. Il s'agit principalement de montres, de bagues et de broches en or et en argent. On croit qu'on est en présence de spécialistes, car les cambrioleurs ne laissèrent sur les lieux que peu d'objets de valeur.

A Wislikofen (Argovie), hier mardi, pendant que la famille Spubler était occupée aux travaux de la fenaison, des cambrioleurs pénétrèrent dans leur habitation et dérobèrent une somme de 1300 fr.

Dans les poches des baigneurs

Une femme a été surprise et arrêtée, hier mardi, à la plage de Zurich, alors qu'elle était en train de fouiller les vêtements des baigneurs. Il s'agit d'une femme qui a déjà commis de nombreux délits de ce genre. Son mari a été arrêté également pour complicité. Ce couple de cambrioleurs, d'origine bernoise, établi à Zurich, avait été condamné précédemment pour divers vols.

Ecrasé par une motocyclette

A Teufenthal (Argovie), dans la nuit de lundi à hier mardi, un agriculteur, M. Jean Dumont, âgé de cinquante-quatre ans, marié, Neuchâtelois, a fait une chute et est resté sans connaissance sur la chaussée. Un motocycliste a passé sur lui. Transporté à l'hôpital d'Aarau, il a succombé à ses blessures.

Noyé

A Schönenwerd (Soleure), hier mardi, un jeune boulanger de vingt-deux ans, Walther Dabehi, s'est noyé en se baignant dans l'Aar.

Tué à la montagne

Un groupe de touristes, composé de trois messieurs et d'une dame, qui voulait faire l'ascension du Fleckstock, dans les Alpes d'Uri, se vit contraint de rebrousser chemin, une tempête de neige s'étant élevée. En redescendant, un Bâlois, M. Keller, glissa dans une crevasse du glacier et se tua. Une colonne de guides de Göschenen a retrouvé le cadavre et l'a ramené dans la vallée. La victime avait eu la nuque brisée.

Les orages

Hier soir mardi, entre 8 h. et 11 h., plusieurs violents orages se sont succédé sur la ville de Berne et les environs, accompagnés ici et là de chutes de grêle. De différents points du canton on signale également des orages, dans la région de Therishaus notamment, où la grêle aurait causé de sérieux dégâts. Des orages se sont abattus également dès la fin de l'après-midi sur la région du lac de Thoune.

Cycliste tué

Hier après midi, à Genève, un puissant autocar d'excursion qui partait pour Chamonix a écrasé un cycliste, M. Robert Rochat, âgé de vingt et un ans, Vaudois, apprenti boulanger qui, la poitrine broyée, est mort sur le coup.

AVIATION

La traversée de l'Atlantique nord
Les aviateurs américains Post et Gatty ont pris leur vol hier matin, mardi, à 3 h. 56, de Rooseveltfield (près New-York), pour Harbour-Grace (Terre-Neuve).

Ces deux aviateurs sont arrivés à Harbour-Grace à 1 h. 17, hier après midi. Ils comptaient se s'arrêter que quelques heures avant de s'envoler pour Londres, et effectivement, ils ont repris leur vol peu après, pour l'Europe. Ils ont trouvé à Harbour-Grace trois concurrents : l'équipe danoise Holris-Illeg et miss Ruth Nichols.

Les aviateurs Post et Gatty comptent poursuivre leur vol au delà de Londres et parcourir au total 25,000 milles en 7 jours, avec 10 arrêts, notamment à Berlin, à Moscou, et en divers points de la Sibérie, d'où ils se dirigeront vers l'Alaska, le Canada et Chicago.

Calendrier

Jeudi 25 juin
Saint GUILLAUME, abbé

Saint Guillaume, abbé du Monte-Vergine, mena une vie d'une austérité extraordinaire et fonda une congrégation toute vouée à la pénitence. († 1142.)

Le moratoire américain

Paris, 24 juin.

L'agence Havas communique la note suivante :

L'assertion affirmant que l'acceptation par la France de la proposition Hoover n'entraînerait aucune charge pour la France en raison du versement de 500 millions de francs que la France aurait eu à assurer à la Banque des Règlements internationaux au titre du fonds de garantie, dans l'hypothèse d'un moratoire normal du plan Young, dénote une entière méconnaissance des textes. Il est exact que, dans l'hypothèse d'un moratoire normal, la France reçoit au titre des annuités inconditionnelles 456 millions de francs, déduction faite du service de la part française de l'emprunt Young, mais, alors que le versement au titre des annuités inconditionnelles représente une recette définitive susceptible d'être affectée au budget, le versement au fonds de garantie correspond à un simple dépôt à la Banque des Règlements internationaux ; ce dépôt, fait une fois pour toutes lors de la première déclaration du moratoire, restant propriété de la France, est susceptible de porter intérêt et, pourvu qu'il ne soit pas retiré avant 5 ans, donne à la France le droit de participer aux bénéfices de la Banque des règlements internationaux. Ce dépôt effectué en devises a pour objet d'assurer en cas de moratoire aux puissances autres que la France un montant en monnaie autre que le Reichmark égal à celui qu'elles auraient reçu si l'annuité non différenciable avait été répartie dans les mêmes proportions que l'annuité totale. Mais chaque prélevement en devises fait l'objet, en contre-partie, d'une véritable constitution de gage au profit du fonds sur les Reichmarks versés par le frands doit être constitué en devises par le prélevement sur les transferts effectués par le Reich des sommes différées. Il s'agit donc pour la France d'une simple avance de change temporaire, limitée et couverte, si elle est utilisée, par un montant équivalent en Reichmarks, mais en aucune manière d'un encaissement définitif.

L'argument selon lequel, dans l'hypothèse d'un moratoire, la France réaliserait une opération blanche, méconnaît le fait que, dans l'hypothèse où le moratoire allemand aurait été déclaré au cours de 1931-1932 cette opération aurait définitivement libéré la France du versement au fonds de garantie. Or, si, après l'entrée en vigueur des accords, l'Allemagne est obligée de déclarer le moratoire de l'annuité différenciable, la France demeurera toujours débitrice du solde du fonds de garantie, soit de deux milliards 700 millions de francs environ.

L'application de la formule américaine entraîne donc pour la France, par rapport à ce qui se passerait en cas de moratoire, non point que l'opération blanche, mais une perte de recette effective.

Londres, 24 juin.

(Havas.) — La presse londonienne continue à commenter l'offre de moratoire du président Hoover. Tout en rappelant l'importance considérable que présente le projet, on se déclare convaincu qu'il serait inconcevable qu'il pût être abandonné.

Plusieurs journaux insistent sur la position toute particulière de la France.

Le Times estime que les hésitations de la France sont compréhensibles, car cette proposition lui fait perdre plus qu'à toute autre nation au cours de cette année fiscale. En commun avec les Etats-Unis, elle est invitée à faire un sacrifice immédiat en faveur d'une puissance à laquelle on ne demande aucune renonciation.

Le Daily Mail écrit :

Le monde entier attend la décision de la France. Si, dans ce pays un moratoire a été accueilli avec sympathie, la question des réparations nécessite en sa faveur une légère modification du projet. On laisse entendre que le président Hoover ne serait pas disposé à accepter que son projet soit changé en quoi que ce soit.

Cependant, le Daily Mail, rappelant les qualités morales de M. Hoover, espère que, afin de permettre la réussite du projet, il reconnaîtra la situation dans laquelle se trouve la France, et agira en conséquence.

Berlin, 24 juin.

Un discours du chancelier Brüning prononcé hier soir mardi, par radio, sur la situation de l'Allemagne est la première manifestation officielle non seulement sur l'initiative du président Hoover, mais aussi depuis l'entrevue des Chequers. On a l'impression, dans les milieux politiques, que le chancelier a voulu avant tout se prononcer sur la question des rapports tels qu'il voudrait les voir exister entre la France et l'Allemagne.

Washington, 24 juillet.

(Havas.) — On rappelle, dans les milieux autorisés, que la proposition de M. Hoover envisage l'ajournement des paiements et non l'ajournement des engagements.

Washington, 24 juin.

(Havas.) — Dans la soirée d'hier, M. Stimson, ministre des affaires étrangères, après entente avec le président Hoover, a renoncé à son projet de prononcer un discours radio-diffusé sur le moratoire. Cette décision serait due à la délicatesse de la situation internationale.

Washington, 24 juin.

(Havas.) — Des entretiens qui ont eu lieu, hier mardi, entre les fonctionnaires du Trésor et de la Banque fédérale de Réserve ont fait

envisager à nouveau la possibilité d'une extension de crédits à accorder à la Reichsbank allemande.

Paris, 24 juin.

On mande de Londres au *Matin* : M. Mellon, secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis, fait démentir la nouvelle lancée par certains journaux, qui prétendaient qu'il allait se rendre à Paris.

Londres, 24 juin.

On mande de Washington au *Times* : L'administration fait actuellement une très grande campagne pour la proposition Hoover, qui a été accueillie aux Etats-Unis avec le plus grand enthousiasme. Toutes les ressources de publicité sont utilisées pour assurer la réussite du projet. Il est hors de doute que, à la suite de ce geste, la situation politique actuelle a subi un revirement complet et que le président Hoover s'est révélé à tous ses compatriotes comme un véritable chef national auquel les chefs démocrates ont été obligés de rendre hommage.

Les décrets-lois et les socialistes allemands

Berlin, 24 juin.

Le comité du groupe socialiste du Reichstag a adressé une lettre au chancelier demandant, vu l'intervention américaine, que les conversations promises au sujet d'une modification des décrets-lois aient lieu incessamment. Aucun obstacle ne s'oppose plus à une modification desdits décrets.

Emeutes au Mexique

New-York, 24 juin.

D'après une dépêche adressée à la *Chicago Tribune*, des émeutes ont éclaté dans l'Etat de Vera-Cruz, Mexique, à la suite de la nouvelle loi de cet Etat, qui réduit le clergé à un prêtre par 100,000 habitants.

Une rencontre entre la police et des groupes de manifestants a fait 25 morts et 30 blessés.

Un port canadien ravagé par l'incendie

Saint-John (Nouveau-Brunswick), 24 juin.

L'incendie (signalé déjà par les dépêches) a pris les proportions d'une véritable catastrophe sur les quais du port de Saint-John. (Il ne s'agit pas de Saint-Jean de Terre-Neuve, mais de Saint-Jean en Nouveau-Brunswick.) Ce n'est qu'après douze heures d'efforts acharnés que les pompiers ont réussi à se rendre maîtres du sinistre.

Les magasins généraux, les entrepôts de la Canadian Pacific situés en face du Saint-Laurent, dix-sept autres entrepôts, un élévateur de grains, des barques de pêche, le cabotier *Marpas*, environ cent cinquante wagons et six habitations particulières ont été complètement détruits.

Les dégâts sont évalués à plus de 10 millions de dollars. La commission d'immigration perd, à elle seule, plus de 3 millions de dollars.

Outre un pompier mort des suites des brûlures qu'il avait reçues, on craint d'avoir à déplorer la perte de deux comptables qui, s'étant jetés dans les flammes pour sauver leurs livres, n'ont pas reparu.

(Saint-Jean est la capitale de l'Etat de Nouveau-Brunswick ; située à 480 milles environ de Montréal, elle possède un des ports les plus importants du Canada ; libre de glace l'hiver, son trafic dépassait de beaucoup celui d'Halifax dans le domaine des exportations. Plusieurs incendies successifs avaient rendu pénible son développement ; en 1877 notamment, la moitié de la ville avait été consumée ; cependant, chaque fois, on s'était remis à l'œuvre avec courage et le port n'avait cessé de croître en importance.)

Emprunt albanais et Italie

Rome, 24 juin.

Selon un communiqué officiel, l'Albanie, dans le dessein de stabiliser sa situation financière et de développer son économie, a adressé au gouvernement italien une demande d'emprunt de 10 millions par an pendant dix ans. Le gouvernement fasciste accordera un prêt sans intérêts, remboursable lorsque les conditions du budget albanais le permettront. Les négociations en vue de la conclusion de l'accord financier sont en cours entre les deux gouvernements.

Troubles antisémites en Macédoine

Salonique, 24 juin.

(Havas.) — Pour la première fois depuis l'arrivée des Juifs d'Espagne en 1492, des troubles antisémites sérieux se sont produits à Salonique. Des étudiants ont maltraité des passants juifs. Des tracts antisémites ont été distribués.

La famille royale d'Espagne

Paris, 24 juin.

Le roi d'Espagne, qui séjourne en Angleterre avec l'infante Béatrice depuis le 3 juin, doit revenir à Fontainebleau, demain jeudi.

Pendant l'absence du roi, la reine est allée visiter l'ancien front de guerre ; ces jours derniers, elle se trouvait à Verdun.

Une artiste espagnole victime d'un vol

Madrid, 24 juin.

L'artiste de music-hall Laura Pinillos a déclaré à la police qu'elle venait d'être victime d'un vol important de bijoux qui ont disparu de son domicile. Le montant du vol s'élevait à 1 demi-million de pesetas.

Cyclone au Brésil

Rio-de-Janeiro, 24 juin.

(Havas.) — Au cours d'un cyclone, à Sao Luis de Cacérés, on a eu à déplorer la mort de 4 personnes ; 25 autres personnes ont été blessées ; une trentaine de maisons ont été détruites.

SUISSE

Le concours hippique de Lucerne

Lucerne, 24 juin.

La clôture des engagements vient d'avoir eu lieu. Dix nations enverront leurs meilleurs cavaliers et montures pour les épreuves qui auront lieu du 4 au 12 juillet, à savoir : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, la Suède et la Suisse. En tout, 181 chevaux pour 11 épreuves.

La France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la Suisse seront représentés par des équipes militaires officielles.

SOMMAIRES DES REVUES

L'Echo d'Afrique, bulletin mensuel des Missions d'Afrique, organe de la Société de Saint-Pierre Claver, Fribourg (Suisse), 3 fr. par an. — *Juin* : Approbation et vœux de la S. Congrégation de la Propagande. — Répartition des aumônes de 1930 aux diverses Missions de l'Afrique. — *Correspondance des Missions* : A la mémoire de Mgr Hirth Donders. — Quatre années sans pluie. — Dans le champ missionnaire. — Petites nouvelles des Missions. — Faveurs obtenues. — *Variété* : Malgré la fièvre, les rhumatismes, la cécité. — Indulgences.

Le Négrillon, bulletin mensuel illustré ; 2 fr. par an. *Juin* : Sacré Cœur de Jésus ! — La réponse de saint Antoine. — Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. — Le grand remède. — A notre orphelinat. — La fête du premier Pasteur.

La Nouvelle Revue des jeunes ; 15 juin. — La montée courageuse vers la vie bienheureuse : Abbé Thellier de Poncheville. — Lettre d'Espagne : Maurice Lyendre. — Le peintre Jean Charlot : Paul Claudel. — L'esprit et la machine : Daniel Rops. — Entretiens sur J.-K. Huysmans. — Les projets de réforme de l'enseignement devant la conscience catholique. — Lettres : Henri Gouhier et Jacques Maritain. — La vie religieuse. — Les lettres. — Propos sur le théâtre. — Chronique du cinéma. — Administration : 76bis, rue des Saints-Pères, Paris (VII^{me}).

Science et Monde ; 18 juin : Notre poste d'écoute : un tour d'horizon sur l'actualité scientifique. De la fusée des feux d'artifice aux avions-fusées de demain. La science vient de rendre possible l'exportation d'un film parlant en toutes langues. Le cœur, machine électrique, par Jean Labadie. Comment nous concevons l'univers en 1931, par Gabrielle-Camille Flammarion. Construire-t-on bientôt le transsaharien ? En automobile, qu'est-ce qu'un antidétonant ? par Baudry de Saunier. Les ravagiers du bois : les bostryches. — *Science et Monde*, l'hebdomadaire scientifique en héliogravure, paraît chaque jeudi ; le numéro : 1 franc. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

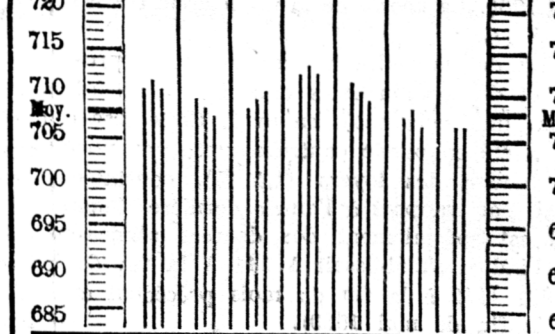
CHANGES A VUE

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 09	20 29
Londres (1 livre sterling)	25 07	25 11
Allemagne (100 marcs or)	122 35	122 55
Italie (100 livres)	26 90	27 10
Autriche (100 schillings)	72 15	72 65
Prague (100 couronnes)	15 45	15 35
New-York (1 dollar)	5 13	5 17
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 65	71 85
Madrid (100 pesetas)	49 50	50 50
Amsterdam (100 florins)	207 25	207 75
Budapest (100 pengö)	89 70	90 20

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

24 juin

BAROMETRE



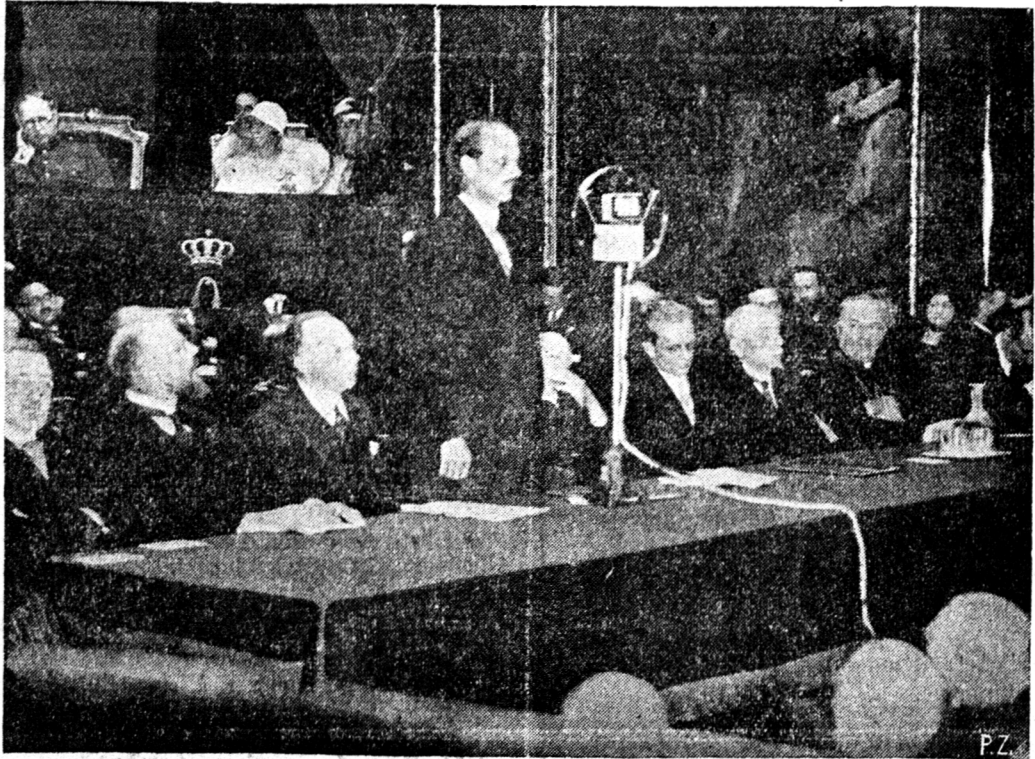
THERMOMETRE

juin	18	19	20	21	22	23	24	juin
7 h. m.	11	11	13	13	12	18	18	7 h. m.
11 h. m.	17	17	20	17	18	24	24	11 h. m.
7 h. soir	15	19	21	18	22	25		7 h. soir

Les abonnés qui ont déjà payé leur abonnement pour l'année ne doivent pas s'occuper du chèque qu'ils ont reçu.

L'ADMINISTRATION.

Après l'ascension du professeur Piccard



Le professeur Piccard a commencé une tournée de conférences en Belgique. Il a parlé à Bruxelles en présence du roi et de la reine. En haut : le roi et la reine. A droite : M. Piccard, M. Petitjean, ministre de l'Instruction publique. A gauche, M. Franqui et l'ingénieur Kipter.

Un faux prêtre condamné

Le tribunal du district de Lausanne a condamné, hier mardi, à 4 mois de prison, sous déduction de 108 jours de prison préventive, et aux frais, Daniel Chaulan, dit le Père Daniel, d'origine syriaque, né en 1890, à Tunis. Descendu dans un hôtel d'Ouchy en se donnant comme professeur, revêtu d'habits sacerdotaux de prêtre romain, il quêtait pour des buts variant selon les personnes auxquelles il s'adressait. La Chancellerie de l'évêché de Fribourg l'avait signalé à la police de sûreté v.udoise. Il avait déjà été condamné à Marseille, à Mulhouse et ailleurs pour des délits semblables.

M. Raymond Poincaré bâtonnier



M. POINCARÉ Cliché Adam

a été élu, hier mardi, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, par 804 voix sur 980 votants.

Echos de partout

ELLE AVAIT ABSORBÉ UN SOMNIFÈRE

Du Petit Parisien d'hier mardi :

M^{me} Berthe Bovy, sociétaire de la Comédie française, l'admirable interprète de tant d'œuvres dramatiques auxquelles son tempérament exceptionnel apporte un souffle nouveau, vient d'être l'héroïne d'une bien curieuse aventure. Samedi, M^{me} Berthe Bovy prit effectivement un cachet pour dormir. Elle s'endormit si bien que son mari, M. Pierre Fresnay, le brillant acteur, ne put la réveiller. M^{me} Berthe Bovy devait jouer avant-hier, en matinée, *la Belle Aventure*. Son mari fut obligé de l'habiller.

Cependant, il fut impossible de la faire sortir de sa léthargie à son arrivée au Théâtre français, malgré deux piqûres faites par le médecin de service, et c'est M^{me} de Chauveron qui la doubla.

Enfin, hier matin, M^{me} Berthe Bovy rouvrait les yeux au soleil, dans sa villa d'Igny.

Nous avons pu nous entretenir un instant avec la célèbre artiste.

Oui, nous dit-elle, comme certaine princesse des contes de notre enfance, imaginez-vous que je viens de dormir... Mais pas pendant cent ans... J'avais pris dix gouttes d'un somnifère tout à fait anodin. D'ailleurs, mon mari avait absorbé lui-même, pour mieux dormir, après une matinée donnée samedi, vingt-cinq gouttes du même produit. Et voilà que j'ai senti, plutôt qu'une torpeur générale, une sorte d'anesthésie musculaire, assez curieuse, en vérité. Depuis samedi après-midi, jusqu'à ce matin, je peux dire que j'ai vécu comme une sonnambule. J'ai joué un des plus beaux rôles de ma vie, et même un double rôle — comme le procureur Hallers : — celui de la Belle au Bois Dormant et celui du fakir Tarah bey... Je dois ajouter que, comme ce dernier, je n'ai pas mangé depuis quarante-quatre heures, et je me rends compte que le métier de fakir ne doit pas être drôle tous les jours!

Depuis ce matin, les coups de téléphone se succèdent et, comme vous voyez, c'est moi-même qui réponds, puisque mon mari est en train de tourner un film. Je reprends, d'ailleurs, ce soir même mon travail à la Comédie française, où je joue le *Mariage de Figaro*. J'y ai un rôle de tout repos.

LES LITS A LA BELLE ÉTOILE

A Marseille, derrière la Bourse, c'est-à-dire à une centaine de mètres de la Cannetière, la destruction de vieux quartiers a laissé depuis plus de dix ans d'immenses terrains vagues sur lesquels nul n'a songé jusqu'ici à construire des immeubles. C'est là que se sont produits un certain nombre d'attentats de sinistre mémoire.

Or, depuis quelque temps, un industriel cherche à donner à ces lieux une réputation de meilleur aloi. Il vient d'y installer la véritable auberge de la belle étoile, installation peu coûteuse, puisqu'il lui a suffi de placer des lits en plein air. Les pauvres bougres, pour quelques sous, peuvent ainsi se reposer par les belles nuits méridionales.

Il pleut rarement à Marseille. Il y a pourtant les orages ; mais ils doivent être prévus sur la note de l'aubergiste : douche en commun.

MOT DE LA FIN

— Mon père a une médaille de coureur à pied, une coupe de tennis, deux médailles de boxeur, un objet d'art pour un championnat de natation.
— Ce doit être un fameux athlète !
— Non. Il est préteur sur gages.

FRIBOURG

Proclamation

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg au peuple fribourgeois

Chers concitoyens !

Le gouvernement et les représentants du peuple fribourgeois au Grand Conseil ont décidé de célébrer le 5 juillet, à Fribourg, le 450^{ème} anniversaire du jour mémorable où les cantons de Fribourg et de Soleure furent reçus au sein de la Confédération suisse.

Nous vous invitons à célébrer ce grand événement dans vos paroisses le 12 juillet, afin que, de toutes les parties du canton, s'élève un hymne d'action de grâces envers le Dieu Tout-Puissant, qui protège si visiblement le pays de Fribourg.

Peuple fribourgeois, souviens-toi aussi avec reconnaissance du bienheureux Nicolas de Flue, le Père de la patrie, dont l'intervention providentielle à la Diète de Stans pacifia les esprits et fit admettre notre canton dans la famille helvétique.

Pendant 450 ans, notre drapeau noir et blanc a flotté aux côtés de la bannière fédérale, dans les heures de prospérité comme dans les heures difficiles. Nous saisissons tous les jours mieux le grand bienfait dont bénéficie notre canton du fait de son admission dans la Ligue des Etats confédérés. Nous avons pu spécialement apprécier la valeur de ce privilège durant les terribles années de la grande guerre.

Fidèle à Dieu, fidèle à la patrie, fermement attaché aux traditions fédéralistes, le peuple de Fribourg a loyalement collaboré à la prospérité de la Confédération. La présence au milieu de nous, le 5 juillet, des premiers magistrats de la Confédération et des représentants des Etats cantonaux sera une occasion de renouveler notre pacte d'amitié fédérale avec le même esprit de solidarité qui dicta celui de 1481.

Nous pouvons jeter, avec fierté, un regard en arrière sur les œuvres édifiées pour le bien-être moral et matériel de toutes les classes de la population.

C'est en mettant notre confiance en Dieu, c'est en restant étroitement unis dans la concorde, c'est en conservant les saines traditions de travail et d'économie que nous avons traversé, sans trop de dommage, les crises qui mirent à l'épreuve notre pays de Fribourg.

Souvenons-nous de ce passé. Prenons tous ensemble la résolution ferme de poursuivre notre tâche dans ce même esprit de paix et de progrès.

Bien des œuvres restent encore à réaliser dans le domaine de l'instruction publique, de l'activité économique et pour le bien-être social. Nous nous efforcerons, avec la collaboration de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies, de les mener à bonne fin.

Désireux de marquer ce 450^{ème} anniversaire de notre entrée dans l'Alliance perpétuelle par une œuvre charitable, destinée aux malades tuberculeux, nous avons voulu faire coïncider cet événement avec la pose de la première pierre du sanatorium de Crésuz.

Afin que le peuple fribourgeois tout entier puisse s'associer à cette œuvre de bienfaisance, nous demandons à tous les citoyens, à toutes les familles et à toutes les institutions, de contribuer par une obole à l'érection de notre futur sanatorium.

Peuple fribourgeois, nous l'invitons à unir son action de grâces à celle des autorités civiles et religieuses pour remercier le Tout-Puissant et le prier de continuer à répandre ses bénédictions sur la Suisse, en particulier sur le canton de Fribourg.

Que Dieu protège notre chère patrie !
Donné en Conseil d'Etat, à Fribourg, le 13 juin 1931.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le chancelier : C. Godel. Le président : J. Bovet.

Cercle social universitaire

En présence d'un auditoire nombreux, qu'on voit avec plaisir grandir d'une semaine à l'autre, M. l'abbé Gremaud, professeur au Collège, a exposé dernièrement, dans une conférence fort appréciée, l'œuvre que poursuit activement « Pax Romana ».

Cette organisation internationale d'étudiants catholiques est née de la grande guerre qui, pendant plusieurs années consécutives, déchira le monde. La paix signée, tout n'était point encore rentré dans l'ordre. Une vague de défiance sourde et menaçante avait creusé entre les peuples un sillon profond, difficile à combler. Aussi la nécessité de créer une entente internationale basée avant tout sur un terrain religieux se faisait-elle sentir à tous ceux que préoccupait le sort de l'Europe.

Remettre en honneur dans tous les milieux et réaliser par la concorde cette magnifique conception chrétienne : « un seul troupeau et un seul Pasteur », tel fut au sein du boulevardement général le programme de l'action catholique internationale ; tel est aussi, d'une façon plus particulière, le but que s'efforce d'atteindre, dans l'intime collaboration de tous ses membres, l'union d'étudiants de « Pax Romana ».

On nous prie de rappeler à tous ceux qu'intéresse l'étude des questions sociales que ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, aura lieu, à l'hôtel des Corporations, une conférence en allemand de M. Kiestler, sur l'un des problèmes les plus actuels.

Le Triduum

en l'honneur de saint Antoine

Le Triduum solennel célébré à l'église des Pères Cordeliers, à l'occasion du 7^{ème} centenaire de la mort de saint Antoine de Padoue, a été suivi par une foule pieuse et recueillie.

Les exercices commencèrent par l'office chanté par le R. Père Jean Fischer, Gardien des Pères Cordeliers. Le soir, à 8 h. 1/2, le panegyrique du saint fut fait par le R. Père de Münnynck, professeur à l'Université. L'éloquent orateur montra, en saint Antoine, le modèle de la sainteté et de la perfection par la pratique de l'amour de Dieu et du prochain.

Le lendemain, jour de la fête du Sacré Cœur de Jésus, le R. Père Pascal, Gardien des Franciscains du Petit-Rome, fit, devant un nombreux auditoire, le tableau vivant et animé de la vie admirable du saint, le proposant comme un modèle dans n'importe quelle situation sociale.

Le jour de la clôture, fête du saint de Padoue, Mgr Kirsch, professeur à l'Université et directeur de l'Institut archéologique de Rome, célébra la grand-messe ; à l'évangile, le R. Père Grégoire, des Pères Capucins de Fribourg, en langue allemande, montra ce que la dévotion à saint Antoine exige des chrétiens du XX^{ème} siècle.

L'après-midi, à 2 h. 1/2, les vêpres solennelles furent présidées par le R. Père Gabriel, Cordelier du couvent de Bruxelles, prédicateur des sermons de la mission en l'honneur du Sacré Cœur, à l'église des Cordeliers. Après la bénédiction du Saint Sacrement, Mgr Kirsch donna, à la foule qui remplissait l'église, la bénédiction papale.

Avant de quitter le sanctuaire, les fidèles allèrent vénérer la relique du grand thaumaturge.

Que saint Antoine, en retour des hommages qu'il a reçus en ces jours, de la part des fidèles qui ont tant de confiance en lui et recourent à sa puissante intercession, daigne les récompenser par une abondance de grâces et de bénédictions célestes. Puisse la dévotion envers ce grand protecteur franciscain s'accroître de jour en jour dans la ville de Fribourg et y produire des fruits de salut, préparant pour l'an prochain, 1932, le 700^{ème} anniversaire de la canonisation du thaumaturge de Padoue.

Baptême de drapeau

On nous écrit :

Dimanche à eu lieu à Sorens la bénédiction du drapeau de la Société de tir de la contrée d'Avry, Gumefens, Vuippens et Sorens. Ce fut une fête très réussie.

A cause de l'exiguïté de l'église, une messe militaire avait été prévue, mais la pluie a empêché ce point du programme de se réaliser et il y eut trois messes à l'église : à 7 h. 1/2, à 9 h. et à 10 h., où s'est déroulée la cérémonie de la bénédiction.

M. l'abbé Terrapon, révérend curé de Sorens, a parlé comme prêtre, comme soldat et comme tireur de l'idéal du nouvel étendard, si bien représenté par le souvenir des heures tragiques de la mobilisation de 1918, où se sont illustrés le parrain du drapeau, M. le colonel Diesbach, et la marraine, M^{me} Peyraud, de Bulle, qui se dévoua comme infirmière au service des malades dans les hôpitaux de Berne.

A midi, un banquet excellemment servi par M. Currat, aubergiste, a réuni dans une spacieuse cantine invités, vétérans ou membres fondateurs, fanfare, chœurs et tireurs. M. Marro fonctionna comme major de table et dirigea les chants.

Après les souhaits de bienvenue de M. Gobet, président, M. le colonel Diesbach, dans un discours éloquent, a retracé l'histoire de notre armée. Il a parlé de l'héroïsme des Suisses en 1792 à Paris, du sacrifice des soldats fribourgeois en 1918. Il a montré ce qu'est le drapeau, comment on doit y être fidèle.

M. le préfet Mauroux a évoqué l'honneur qui a rejilli sur notre canton du choix qui a été fait en la personne de M. le colonel Diesbach comme commandant de division.

Ont pris ensuite la parole M. Grandjean, du comité cantonal de tir ; M. Conus, au nom de la Fédération de la Gruyère, et M. le capitaine Peyraud.

La société de Bulle a offert une coupe.

M. le syndic Ayer a parlé au nom des autorités et M. le curé a remercié les invités en termes délicats.

M. Andrey, instituteur à Avry, a dirigé la fanfare qui a fait admirer son esprit excellent et son travail sérieux.

Recrutement militaire

Voici les résultats du recrutement d'hier (mardi) à Fribourg pour les jeunes gens de notre ville dont les noms commencent par les lettres de P, Q, R, ainsi que ceux de la section de Praroman (communes de Praroman, Montécu, Oberried, Zénauva, Montévrax, Bonnefontaine) et de la section de Marly-le-Grand (communes de Marly-le-Grand, Marly-le-Petit, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly) : 59 jeunes gens se sont présentés dont six ajournés et deux incorporés ; 35 ont été reconnus aptes au service ; 7 ont été renvoyés d'une année ; 13 ont été acceptés dans les services complémentaires et 4 ont été exemptés d'une façon absolue. Le 62,7 % des jeunes gens présentés ont donc été admis pour une école de recrues.

Cours d'athlétisme

Le Ski-Club de Fribourg donnera un cours d'initiation à l'athlétisme léger. Il sera dirigé par le président de la commission technique, M. Marin, athlète connu et détenant le record suisse des 5000 m.

Les personnes qui s'intéressent à ce sport voudront bien prendre part à la réunion préconsultative qui aura lieu vendredi soir, 26 juin, à 8 h. 1/2, à l'Aigle noir.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le chômage

D'après les informations recueillies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, les offices du travail avaient en attente, le 30 mai 1931, 14,365 demandes d'emploi (16,036 à la fin du mois précédent et 9,545 à la fin de mai 1930) et 3627 offres d'emploi (4594 à la fin du mois précédent et 4,042 à la fin de mai 1930). Ainsi donc, le chômage marque un nouveau recul, qui provient en partie de la saison et en partie du fait que de nombreux chômeurs, notamment des horlogers, des métallurgistes et des travailleurs de certaines branches de l'industrie textile, ont embrassé une activité hors profession ; ce mouvement a été facilité par la grande activité qui se manifeste presque partout dans le bâtiment. Cependant, il est des régions et des professions où les sans-travail sont peu nombreux et où l'on doit autoriser l'emploi de travailleurs étrangers ; c'est surtout le cas dans l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie, l'habillement et la coiffure, les services domestiques. Dans certaines branches de l'industrie textile, il a fallu autoriser l'entrée d'étrangères, faute d'ouvrières en suffisance. La situation demeure franchement mauvaise dans l'horlogerie et peu favorable par endroits dans la métallurgie. Dans l'industrie textile, elle est fort diverse selon les branches et les régions ; le chômage partiel est encore important dans diverses branches.

D'après les données reçues de certaines caisses d'assurance-chômage, il y avait, à la fin d'avril 1931, 4 % de chômeurs complets (5,4 % à la fin de mars 1931 et 2,1 % à la fin d'avril 1930) et 10,6 % de chômeurs partiels (12,4 à la fin de mars 1931 et 5,3 % à la fin d'avril 1930). Sur un total approximatif de 333,000 assurés, on évaluait, à la fin d'avril 1931, le nombre des chômeurs complets à 14,200 environ et le nombre des chômeurs partiels à 36,500 environ. Selon les informations fournies, d'autres parts, par les offices du travail, le chômage partiel s'est atténué quelque peu pendant le mois de mai.

Pour l'industrie des machines

Afin de venir en aide à l'industrie des machines qui a à lutter avec de grosses difficultés, le Conseil fédéral a décidé, mardi, de diminuer quelques postes du tarif douanier sur les matières premières et les produits semi-manufacturés du tarif d'usage. Il s'agit avant tout des électrodes, des fers bruts, des produits en fer semi-manufacturés et de machines-outils. La décision entrera en vigueur le 6 juillet.

Le coût de la vie

L'indice suisse du coût de la vie, établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, était à 150 (juin 1914 = 100) à la fin de mai 1931, contre 151 à la fin du mois précédent et 158 à la fin de mai 1930. La cherté de la vie a donc encore diminué. Cela provient des denrées alimentaires où de nouvelles baisses se sont produites, et des combustibles dont les prix sont plus bas que ceux notés en avril. Cette diminution a été en partie contrebalancée par une légère hausse des loyers (1,4 %), constatée en mai par rapport à l'année dernière. Pour ce qui est spécialement des denrées alimentaires, l'indice s'établissait à 141 à la fin de mai 1931 (142 à la fin du mois précédent et 150 à la fin de mai 1930).

Pour l'utilisation des fruits

Dans sa réponse à une question de M. Nieldspach, conseiller national, le Conseil fédéral a rappelé qu'il a déjà pris des mesures en faveur de l'utilisation de la récolte des cerises, le 12 juin 1931, en accordant une réduction des frais de transport de 50 % pour les expéditions de cerises de table et de conserve. Le Conseil fédéral a l'intention de prendre également des mesures pour l'utilisation des récoltes de fruits à noyaux. Il est prévu que l'administration des alcools contribuera, comme pendant les années 1929 et 1930, à l'expédition des fruits dans les villes et dans les régions montagneuses. Le Conseil fédéral veillera éga-

lement à ce que la récolte des fruits à cidre soit utilisée aux prix indiqués avant la votation du 6 avril 1930.

Nouvelles financières

Fabrique de chocolats de Villars

La Fabrique de chocolats de Villars a réalisé pendant l'exercice 1930-1931 un bénéfice net de 607,494 fr. 55, que le conseil d'administration propose d'employer comme suit : amortissements sur bordereau industriel, 147,494 fr. 55 ; dotation du fonds de réserve ordinaire, 25,000 fr. ; dotation du fonds de bienfaisance, 50,000 fr. ; dividende, 12 fr. par action, soit 360,000 fr. ; tantièmes au conseil d'administration, 25,000 fr.

Le capital-actions est de 3 millions ; le capital-obligations, de 2,209,500 fr. Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 675,000 fr. ; la réserve spéciale à 50,000 fr. ; la réserve dite de rénovation, à 100,000 fr. ; le compte d'attente, à 100,000 fr.

Le fonds pour œuvres de bienfaisance s'élève à 620,000 fr. Il est destiné à établir des retraites pour les employés.

Les immeubles et terrains, dont la valeur cadastrale est de 4,875,000 fr., figurent au bilan pour 1,965,501 fr. ; l'outillage, pour 934,474 francs 87 ; les matières premières, pour 498,323 fr.

Le chiffre des ventes est en progression, malgré la baisse des prix.

Un champion automobiliste



Cliché Adam

LE COUREUR CHIRON

qui, faisant équipe avec le conducteur Varzi, a gagné, dimanche, à Montlhéry, près Paris, le 26^{ème} grand-prix de l'Automobile-Club de France.

Les deux coureurs ont, sur Bugatti 2,300 cm³, parcouru dans les dix heures 1,258 kilomètres 825 mètres, et réalisé ainsi la vitesse moyenne de 125 kilomètres 882 mètres à l'heure.

TRIBUNAUX

Affaire de bouteilles

La société française à laquelle sont affermées les sources d'eaux minérales de Vichy appartenant à l'Etat ne reprenant pas les bouteilles des eaux de table mises dans le commerce et celles-ci étant revendues par les consommateurs, il était devenu courant que des eaux minérales d'autre provenance fussent vendues dans ces bouteilles.

La compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy a actionné la société anonyme « Eaux minérales à Genève » pour infraction à la législation sur les marques d'origine.

Le tribunal fédéral a admis cette plainte en ce sens qu'il est désormais interdit à la maison de Genève de mettre dans le commerce d'autres eaux minérales que celles de la maison plaignante, dans des bouteilles portant les mots de Vichy-Etat.

Un procès de presse

M. Pierre Grellet, correspondant de la *Gazette de Lausanne* à Berne, intente un procès à M. Bolle, conseiller national neuchâtelois, qui l'a injurié grièvement dans son journal *L'Effort*, à propos des assurances sociales.

La momie vengée

par SAINT-CYRNE

Aussi bien, dans le cambriolage du tombeau de Ra-Ouer, tout se résumait dans le plan que Gardery avait exposé à Bousset, plan qui avait été exécuté à la lettre sans que rien ne vint en détruire l'ordre et la méthode.

— C'était, dit Gardery, réglé comme une feuille de musique, et l'on est parti les mains dans les poches, sans regarder en arrière. J'avais en soin de faire une bonne provision de charbon pour n'avoir pas à m'arrêter en route, et, une fois hors de vue, j'ai diminué la vitesse pour ne pas user trop de combustible, ce qui a retardé d'au moins deux jours la date de notre arrivée. Et là-bas, tu y étais ?

— On ne l'a su, répondit Bousset, que deux jours après, au cours d'une visite entreprise par des excursionnistes. L'histoire a fait un bruit de tous les diables. On a mis toute la police sur pied. Mais j'ai pensé, comme tu me l'as fait dire, que vous étiez déjà loin...

— En effet, fit Gardery, nous avions alors près de quarante-huit heures de mer. Enfin nous voici au port !

— Mais le plus difficile, peut-être, reste à faire.

— Non, répondit Gardery, ça va marcher comme sur des roulettes. Du coton ? Mais ça se débarque tous les jours. On pèse une ou deux balles pour la forme, on compte le nom-

bre, on additionne, on paye les droits d'entrée, on signe la feuille et tout est dit.

— Cependant, remarqua Bousset, si l'on s'avaisait de défaire une balle ?

— Laquelle ? La dixième ou la trentième ? Tu crois qu'on va s'amuser à vérifier un de ces gros ballots ? Pour y chercher quoi, dès l'instant que les droits d'entrée sont acquittés ? Et puis, confia-t-il en baissant la voix, si, par impossible, on esquissait le geste de faire mettre une balle à quai pour la visiter, j'ai prévu le cas. La balle ira à l'eau et il faudrait aller chercher les pompiers.

— Les pompiers ? fit Bousset.

— Oui. Tout est arrangé pour que les bidons de pétrole prennent feu et le cargo avec. Ça se voit souvent, ces accidents qui sont parfois vengés... Quand les pompiers arriveraient, il n'y aurait plus ni coton ni bateau, et je ne pense pas qu'on ferait rechercher par des scaphandriers un trésor dont on ignore l'existence, conclut Gardery, en portant à ses lèvres son verre qu'il avait choqué contre celui de Bousset.

Celui-ci but à son tour, non sans admirer à part lui l'esprit inventif et audacieux de son compagnon.

— Et toi, qu'es-tu devenu ? demanda ce dernier.

— Je n'avais que faire de m'attarder là-bas et j'ai filé par l'Orient-Express sur Paris, où je ne suis resté qu'une nuit. Le lendemain, j'ai fait provision de journaux de la quinzaine passée, pour savoir ce qu'ils disaient ; cela m'a distraité pendant mon voyage sur Marseille. J'ignorais si tu y étais arrivé ou quand tu y arriverais. Il te fallait sans doute de l'argent

pour les hommes. Je t'en ai apporté.

— Eh bien ! tout s'arrange à merveille, dit Gardery. Allons déjeuner quelque part, j'irai ensuite m'entendre avec les douaniers. J'en connais quelques-uns. Ce sont de braves types.

Et, vers 3 heures de l'après-midi, Bousset put contempler de loin le débarquement de la cargaison de l'Hérauld et le chargement sur des camions de toutes les balles de coton, qui prirent le chemin du dépôt de marchandises.

Comme l'avait prévu Gardery, l'opération s'était effectuée sans la moindre difficulté.

Deux heures plus tard, tout était à l'abri et le patron Ryard, muni de sa feuille de douane et du récépissé du dépôt, rejoignait Bousset à l'hôtel où celui-ci attendait, non sans perplexité, l'arrivée de son complice.

Ce fut avec un soupir de soulagement qu'il le vit entrer dans sa chambre.

— Et voilà, fit Gardery, en montrant ses papiers à Bousset. Quand je te le disais ! Maintenant, ajouta-t-il en s'asseyant, il n'y a plus qu'à faire partir en petite vitesse les balles que je connais pour Genève, à l'adresse de M. Dosmond, usinier-manufacturier. Là-bas, tu écarquilleras les yeux... Je te ferai voir des monnaies d'or, quelques-unes si belles que ça va être un crève-cœur de les transformer en lingots. J'en dis autant des bijoux. Quant aux diamants, tu t'y connais, tu m'en diras des nouvelles ! Seulement, ceux-ci ne vont pas être faciles à écouler...

— Laisse donc, fit Bousset. Les pierres précieuses sont des pierres précieuses. On trouvera leur placement à la Bourse des diamants. L'essentiel est de ne pas nous presser. Or,

nous avons le temps d'attendre et nul n'ira les chercher là où nous les cachons.

Tout leur avait si bien réussi ; ils avaient affronté avec tant de cynisme bonheur les pires difficultés qu'ils pouvaient se croire à l'abri de tout danger.

Nul n'aurait pu les soupçonner, car ils avaient déjoué avec une suprême habileté toutes les pistes de la police et effacé derrière eux les traces susceptibles de marquer ces pistes.

Un seul d'entre les hommes de la bande constituait pour eux un danger : ils l'avaient fait disparaître après l'avoir arraché à la prison.

Quant à eux deux, ils n'avaient jamais eu maille à partir avec la Sûreté, sous leurs masques et les professions qu'ils exerçaient.

Il n'était pas jusqu'à cette physionomie d'Harvey retrouvée tant de fois qui ne fût pour Bousset, sans qu'il s'en doutât, presque une sécurité dans la confusion que créait cette ressemblance.

C'est ce qu'avait expliqué Robs à Maxime en l'entretenant de ses déconvenues dans le salon du yacht, où il retrouva le commandant, fidèle à son bord.

Ce fut avec une certaine amertume qu'il raconta à l'officier son odyssee, depuis le moment où il l'avait quitté à Alexandrie jusqu'à ses inutiles recherches à Paris pour revoir son insaisissable Protée.

Il prêchait à un converti et, une fois de plus, Maxime lui démontra la folie de ces tentatives basées sur la simple donnée d'une ressemblance approximative.

Il devait lui en donner un nouvel exemple le lendemain, quand, sur le coup de 11 heures, ils descendirent du yacht pour aller à l'hôtel

où miss Nora les avait conviés à déjeuner.

Comme ils quittaient le quai pour entrer dans la Cannebière, Maxime dit au détective, en lui désignant deux hommes en costume de matelot, qui, venant de leur côté, s'en allaient au port : — Tenez, monsieur Robs, fit-il, regardez un de ces matelots, celui de gauche. Je n'ai pas aussi nettement que vous dans les yeux le portrait d'Harvey, mais ne dirait-on pas que cet homme lui ressemble ?

— Etonnamment, répondit le détective.

— Alors, vous ne me ferez pas croire que c'est l'homme du Caire, celui que miss Nora appelait Dosmond, celui avec lequel vous avez voyagé à travers tant de pays, celui, enfin, que vous trouvez partout, à Bordeaux, ici, à Alexandrie, à Paris... (A suivre)



Installation d'eau à Neyruz

On nous écrit :

La commune de Neyruz vient d'être dotée d'une installation d'eau qui lui fait grand honneur. Avec ses maisons couvrant l'échine d'une colline bordant la Glâne, elle se trouvait dans une situation peu favorable sous le rapport de son alimentation en eau et de sa défense contre l'incendie. Aussi ce n'est pas sans appréhension que la population voyait arriver les périodes de basses eaux.

Le problème d'une alimentation rationnelle, posé depuis longtemps, déjà, se heurtait à des difficultés nombreuses paraissant pour la plupart insurmontables : défaut de sources importantes dans le voisinage, disposition excentrique des habitations, emplacement de réservoirs, etc.

Les autorités communales trouvèrent en M. Conrad Fasel, géomètre officiel à Guin, un spécialiste en la matière, un conseiller sûr et éprouvé. Grâce à son esprit d'initiative, son travail et sa ténacité, grâce aussi au zèle déployé par les autorités locales et à l'appui de la commission cantonale d'assurance contre l'incendie, une à une les difficultés furent surmontées et un projet vit le jour, projet qui vient de trouver sa réalisation.

L'adduction comprend une station de pompage équipée de deux groupes moteurs-pompes, pompes centrifuges, modèle « Sulzer » et moteurs de 12 HP. La source captée au nord de la localité, le long de la voie ferrée Fribourg-Lausanne, d'un débit constant de 100 litres à la minute, déverse son eau cristalline dans un réservoir d'une capacité de 100 m³. Le réseau de distribution, en tuyaux de fonte de Choindoz, atteint une longueur totale dépassant 5,700 mètres. 22 bornes-hydrants sont greffées sur ce réseau et protégeront efficacement les bâtiments de l'agglomération ainsi que ceux de la plupart des hameaux. Enfin un réservoir de charge d'une capacité de 200,000 litres, en une seule cuve, couronne la colline qui domine le village et assure partout une pression suffisante.

L'expertise officielle, faite par la commission cantonale d'assurance contre l'incendie, présidée par M. le conseiller d'Etat Bovet, assisté de son actif secrétaire, M. Macherel, et de M. Dreyer, inspecteur cantonal du feu, a relevé l'heureuse disposition de l'installation ainsi que la bienfaisance des travaux.

M. l'abbé Chuard, le dévoué pasteur de la paroisse, procéda à la bénédiction de la source, cérémonie sans appareil, mais impressionnante dans le milieu agreste où elle se déroulait.

A l'issue de l'expertise, M. le curé adressa à M. le président du Conseil d'Etat, ainsi qu'à M. le préfet de la Sarine, la plus cordiale bienvenue et remercia la commission cantonale d'assurance contre l'incendie de l'appui précieux qu'elle avait apporté à l'œuvre, appui sans lequel toute réalisation eût été impossible.

M. le conseiller Bovet répondit à ce salut en relevant les avantages de l'installation, les mérites de ceux qui avaient attaché leur nom à sa réalisation et assura la population de toute sa sympathie.

Au nom de cette population, le secrétaire communal remercia l'auteur du projet, M. Conrad Fasel, géomètre officiel. L'installation qu'il a conçue et dirigée avec tant de talents s'ajoutera à celles, nombreuses déjà, dans la campagne fribourgeoise. Elle restera comme le couronnement d'une carrière toute remplie d'honneur et de dévouement à l'intérêt public. (M. Fasel dirige actuellement le bureau du Registre foncier dans la Singine.)

Les remerciements allèrent également aux exécutants du projet : MM. Codourez et Cie, appareilleurs à Cottens, Rossier-Rossier, à Villaz-Saint-Pierre et Neyruz ; Edmond Weber, à Fribourg, et aux Entreprises électriques représentées par M. l'ingénieur Weber, ainsi qu'aux modestes ouvriers qui accomplirent leur besogne dans des conditions climatiques parfois fort peu confortables.

Des félicitations furent adressées également aux autorités communales, à la commission des eaux et particulièrement à son dévoué président, M. Joseph Dafflon, qui fut en quelque sorte la cheville ouvrière de l'œuvre.

M. Edmond Weber releva les excellentes relations qui ne cessèrent d'exister entre les autorités et les entrepreneurs, et, en cette année de 40^{ème} anniversaire de la publication de l'encyclopédie *Rerum Novarum*, il émit de judicieuses et opportunes réflexions sur les conditions du travail.

Honneur aux communes qui, comprenant les intérêts de leurs administrés, savent travailler au progrès.

Exposition de travaux scolaires

Les dessins exécutés dans les classes primaires et à l'Ecole secondaire professionnelle des garçons de la ville de Fribourg ainsi que les travaux à l'aiguille seront exposés dès samedi, 27 juin, jusqu'au lundi 6 juillet inclusivement, dans les locaux du premier étage de la Maison des Œuvres paroissiales de Saint-Nicolas, Grand'rue, 14.

L'entrée de l'exposition est gratuite. L'exposition sera ouverte chaque jour de la semaine, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le dimanche, à partir de 10 heures.

En faisant exposer les meilleurs travaux des élèves, la Commission des écoles désire faciliter aux parents le moyen de se rendre compte des aptitudes de leurs enfants par un examen comparatif des travaux.

Il est incontestable que la visite des parents et les encouragements qui en découleront provoqueront, chez les écoliers, une saine émulation, qui est l'âme du progrès. En stimulant leur zèle, ils travailleront de mieux en mieux pour acquérir des résultats meilleurs.

D'autre part, l'intérêt porté à cette exposition ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur le personnel enseignant, dont les nobles efforts n'ont d'autre but que de préparer l'avenir de leurs écoliers.

Les institutrices et les institutrices sont instamment priés de visiter avec leurs élèves cette exposition, en ayant soin d'attirer leur attention sur les meilleures exécutions, afin de développer de plus en plus leur esprit d'observation et d'initiative.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain jeudi, à 8 h. du matin, examens de la 6^{ème} classe des garçons de langue française du Bourg (M. Progin).

Les examens de la 5^{ème} classe des garçons du Bourg (M. Bondallaz) ont lieu cet après-midi, mercredi, à 2 h., et non pas à 8 h. du matin.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naisances

21 mai. — Chassot Gisèle, fille de Pierre, cordonnier, d'Orsonnens, et d'Hélène, née Morand, domiciliés à Bulle.

Beriswyl Nelly, fille de Joseph, agriculteur, de Tavel, et de Maria, née Meyer, Berligny.

Chenaux Marie-Thérèse, fille de Jean, agriculteur, de et à Ecuwillens, et de Lina, née Blaser.

22 mai. — Ihringer Ernest, fils d'Ernest, dessinateur, d'Alterswyl, et de Marie, née Menoud, rue Louis-Chollet, 9.

Bochud Germaine, fille de Louis, électricien, de Corminboeuf, et de Brigitte, née Ducrot, domiciliés à Romont.

23 mai. — Monney André, fils de Louis, agriculteur, de et à Corpataux, et d'Alphonse, née Fragnière.

24 mai. — Michaud Jean-Pierre, fils d'Albert, mécanicien, de Ferreyres (Vaud), et d'Alice, née Sonnaillon, avenue de Pérolles, 17.

25 mai. — Aebly Marcelle, fille d'Emile, manœuvre, de Fribourg, et de Caroline, née Schaffer, Planche supérieure, 214.

27 mai. — Stulz Yolande, fille de Léonard, magasinier, de Tavel, et de Céline, née Egger, rue des Alpes, 32.

28 mai. — Savary Eugène et Gérard, fils jumeaux de Robert, employé de commerce, de et à Riaz, et de Marie, née Grandjean.

Barras Pierre, fils de Pierre, agriculteur, de et à Orsonnens, et d'Albertine, née Ménétry.

29 mai. — Roth Max, fils de Charles, cuisinier, de Buchholterberg (Berne), et de Marie, née Scheidegger, Jolisite, 168.

L'orage d'hier soir

Hier soir mardi, vers 8 h. 1/2, un violent orage s'est déchaîné dans la partie est et nord-est du canton de Fribourg. Il a grêlé dans la Singine, notamment dans toute la contrée de Planfayon, de Dirlaret, Heitenried, Saint-Antoine, Alterswil et Brunisried. Les dégâts sont assez importants. Les cultures maraichères ont particulièrement souffert.

La grêle est également tombée dans le district du Lac, à Salvagny et à Lourtens. Les arbres fruitiers et les champs de blé ont subi des dommages considérables.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique des hommes, Fribourg. — L'avis annonçant le renvoi de la course au Baderhorn au 19 juillet doit être considéré comme nul et non avenue. La course reste fixée comme préalablement au 12 juillet. Ce soir, course dans les environs de la ville. Rendez-vous, à 8 heures, au Baromètre.

Ski-Club. — Il est rappelé à tous les intéressés la réunion préconsultative au cours d'athlétisme qui aura lieu vendredi soir, 26 juin, à 8 h. 1/2, à l'Aigle noir.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

*toujours et partout
l'insecte vous quette...*



FLY-TOX
qui fait mouche à tout coup.

129

En vente dans les pharmacies, drogueries et toutes bonnes maisons.

Gros : Etablissements « JEF », S. A., 9, rue du Marché, Genève. 713-36 X

J. Mauroux,

horloger à
Autigny
DE RETOUR
du service militaire

ON DEMANDE

emme de chambre

sérieuse, active, sachant très bien coudre et repasser. Se présenter chez Mme Philippe de Week, Jolimont, Fribourg. 13183

A louer

au Schenberg, appartement de 4 chambres, salle de bains, toutes dépendances. S'adr. à X. Thalman, 2, rue de Romont. 13185

A louer joli

Appartement

4-5 pièces, cuisine, cave, véranda, jardin. Situation tranquille et ensoleillée. Villa « Les Sappins », Schenberg, Fribourg.

A LOUER

10 joli appartement remis à neuf, au 1^{er} étage, 2 pièces, cuisine, chambre de bain, chauffage central ; 2^o pour bureaux, 2 pièces au rez-de-chaussée. S'adresser par écrit sous P 13184 F, à Publicitas, Fribourg.

Cartes de visite

EN VENTE
aux
Librairies St-Paul
FRIBOURG

20 fr. seulement

coûte 1 fauteuil rotin, pour le balcon ou la terrasse.

Fauteuil osier **Fr. 15.— et 19.—**

Pareuses — Chaises longues — Tables
Chaises pliantes, peintes, **Fr. 8.—**

S'achètent à

Moderna et Au bon Meuble

Pérolles, 22 — Grand'Rue, 12

Dimanche 28 juin
au Café de la **FLEUR-DE-LYS**
à Noréaz

GRAND JEU DU VÉLO

Bonne musique.
Invitation cordiale : 13188
LE TENANCIER.

Dis, tu sais, maman a rapporté quelque chose de bon, du **Chocolat au lait**
Cailler

CONCOURS

Dans notre vitrine nous avons exposé un vélo qui a 20 fautes à l'extérieur. Cherchez-les, vous pouvez gagner les prix indiqués ci-dessous :

- 1^{er} prix : 1 vélo de dame ou d'homme, valeur Fr. 100.—
- 2^{me} » : 1 éclairage électrique, marque Bosch.
- 3^{me} » : 1 éclairage électrique, marque Atlas.
- 4^{me} » : 1 selle.
- 5^{me} » : 1 falot à carburé.
- 6^{me} » : 2 pneus Michelin.
- 7^{me} » : 1 sacoché en cuir.
- 8^{me} » : 2 chambres à air.
- 9^{me} » : divers outils.
- 10^{me} » : 1 pompe anglaise.

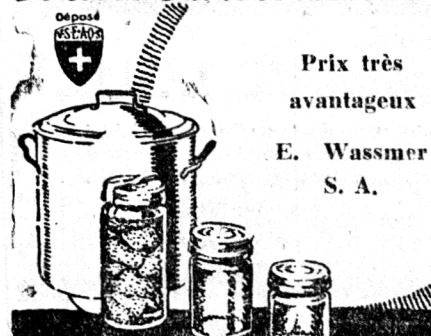
Voir conditions dans notre vitrine. 25-6

Eichenberger, frères, S. A.

Cycles Motos

— Place de la nouvelle gare, Fribourg —

Articles à stériliser



Prix très avantageux
E. Wassmer
S. A.

Avis et recommandation

J'avise l'honorable public de la contrée, que j'ai repris l'atelier de l'horlogerie Jaquet, à Farvagny-le-Grand. 13191

Je me recommande pour tous travaux de menuiserie et charonnage. Travail prompt et soigné. Facilité de paiement.

LOUIS DURIAUX.



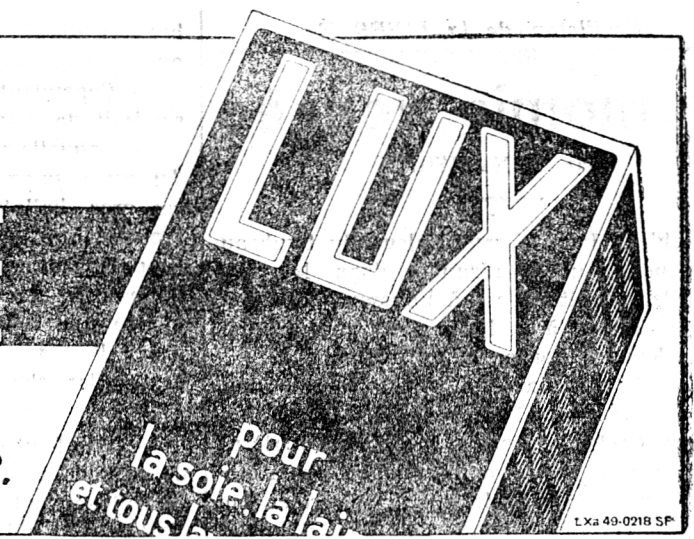
La bonne Conserve!

Pour laver les bas de soie

EMPLOYEZ LE

N'employez rien que le Lux et vous pourrez porter beaucoup plus longtemps vos pièces d'habillement les plus délicates.

Savonnerie Sunlight Zurich



Domestique

On demande un bon domestique de campagne, pour soigner quelques vaches et conduire les chevaux; Entrée tout de suite; bons gages et bons soins. 13168 F. S'adresser à Villard Adrien, à Daillens (canton de Vaud).

Sociétés et visiteurs

de passage à Genève, faites une visite chez M. Doussé (Fribourgeois), 48, rue de la Terrassière (Eaux-Vives), vous y trouverez grand et beau choix d'articles souvenirs de Genève, articles pour fumeurs, cartes postales illustrées, 64337 X tabacs, cigares, cigarettes. Rabais accordé contre découpe de cette annonce.

TOUS...



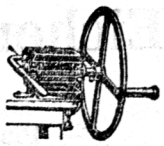
ON DEMANDE JEUNE FILLE sachant cuire, dans un café de Bulle. Bons gages. — S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 2459 B.

LA POLICE

est sévère; elle demande que chaque motocycliste ait un éclairage avec feu de croisement. — Nous montrons le grand éclairage Bosch pour Fr. 170.— seulement. 25-3

Eichenberger frères S. A. Pl. de la gare, Fribourg

Broyeurs d'os.



La valeur nutritive d'un quintal d'os frais est égale à celle de 900 œufs de poule. 47-5 F. Donc, la farine d'os est de l'or. PROSPECTUS GRATUITS.

E. Wassmer S. A. FRIBOURG.

ROYAL SONORE Tel. 7.14

Ce soir, à 20 h. 30 Marcelle Chantal dans

Toute sa vie TARIF RÉDUIT

A louer, pr le 25 juillet, un

Logement

de 3 chambres avec cuisine, galetas, cave, buanderie et jardin. 74-102 S'adresser à Mme veuve Bächter, Bellevue - Saint-Barthélemy, Fribourg.

AVIS

Autos transports, en tous genres, pierres, bois, etc.

bas prix

Se recommande : 13162 CESAR CLERC, route de la Glâne. Tél. 3.54.

Villa à VENDRE

à proximité de Fribourg, situation élevée, plein soleil, vue splendide imprenable, 2600 m., en parc et jardins fruitier et potager. 12 pièces confort mod. Ecrite : P 40867 F, à Publicitas, Fribourg.

Location d'auberge

Le conseil communal de Matran expose en location, par voie de soumission et pour une période de cinq ans, son établissement à l'enseigne « Pinte communale », avec les dépendances : jardin, jeu de quilles et pré.

Prendre connaissance des conditions de location au secrétariat communal et envoyer les soumissions avec suscription « Soumission pour l'auberge » sous pli cacheté, à M. le syndic, jusqu'au 1^{er} juillet 1931, à 18 heures. 13069 LE CONSEIL COMMUNAL.

CADEAUX

Premières Messes

Mgr Besson

SAINT PIERRE ET LES ORIGINES DE LA PRIMAUTE ROMAINE Le volume relié pleine toile 38.— Le volume relié peau 48.—

Mgr Besson

L'ÉGLISE ET LA BIBLE Etude historique sur la Bible par le texte et par l'image Le volume reliure peau, 38.—

LE VISAGE DE ROME CHRÉTIENNE

Le volume relié, couverture toile, dos chagrin 68.— relié peau 80.—

Grandmaison, S. J.

JÉSUS-CHRIST Sa personne, son message, ses preuves 2 vol. grand. in-8 brochés 25.— reliés 46.—

Lepin

L'IDÉE DU SACRIFICE DE LA MESSE d'après les théologiens, depuis l'origine jusqu'à nos jours 15.—

Lagrange

L'ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST de la collection des Etudes bibliques broché 12 fr. 50

Lagrange

ÉVANGILE selon saint Luc } chaque volume broché 18.75
ÉVANGILE selon saint Matthieu }
ÉVANGILE selon saint Jean }
ÉVANGILE selon saint Marc broché 25.—

Sertillanges

LES VERTUS THÉOLOGIQUES relié 20.—

Allo

SAINT JEAN, L'APOCALYPSE le vol. broché 15.—

MISSELS D'AUTELS BRÉVIAIRES RITUELS Grand choix de crucifix Bénitiers, etc.

Petit Codex de poche

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, Place Saint-Nicolas FRIBOURG 38, Péroles

Hôtel de campagne demande une

jeune fille pour le service du café et aider au ménage. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 2440 B.

A VENDRE tout de suite, faute d'emploi, un coffre-fort, en parfait état. 13172 S'adresser à la Cure de Saint-Pierre, r. du Lycée.

AVIS IMPORTANT J'informe toute la population d'Eouvillens-Postaux et des environs que j'ai ouvert une grande cordonnerie. J'offre : ressemelages et tallonnages p^r messieurs à 6 fr. 50, p^r dames 4 fr. 50, sans ferrage. Travail garanti et très soigné, franco de port p^r tout le canton. 13097 F. Se recom. : Comazzo, cordonnier, Eouvillens.

A LOUER un bel appartement de 5 chambres, avec confort moderne. 13194 S'adresser à H. HOGG-MONS, avenue du Midi, 17.

ON DEMANDE un **commissionnaire** libéré des écoles. 13174 Charcuterie J. Gutknecht.

Jeune fille sérieuse, est demandée pour faire le ménage. S'adresser à Mme J. Glasson, modiste, Bulle.

CAPITOLE

Jusqu'à jeudi, 25 juin
Chaque soir à 20 h. 30. — 2^{me} Partie (version muette) de :
MONTE CRISTO
d'après Alex. DUMAS,
avec JEAN ANGELO, LIL DAGOVER, GASTON MODOT,
MARY GLORY, JEAN TOULOUT, etc. 105-69
Prix des places : Fr. —, 70, 1.10, 1.50 et 2.—.
Location de 17 à 19 heures. Téléphone 1300.

NESTLÉ and ANGLO-SWISS CONDENSED MILK CO. CHAM & VEVEY

Emprunt obligataire 5 % du 30 avril 1917 de Fr. 10,000,000.— dénoncé au 30 juin 1931
DOMICILES DE PAIEMENT :
Gaiße de la Société
Crédit Suisse, Zurich et succursales
Société de Banque Suisse, Bâle et succursales
Banque Fédérale, S. A. Zurich, et succursales
Cham et Vevey, le 22 juin 1931.
Au nom du Conseil d'administration
Le président : L. Dapples.

Garçon

aimant travaux de jardin se ferait une situation dans ménage de deux personnes. Ecrite sous chiffres P 13181 F, à Publicitas, Fribourg.

Le garage Hornier à TAVEL

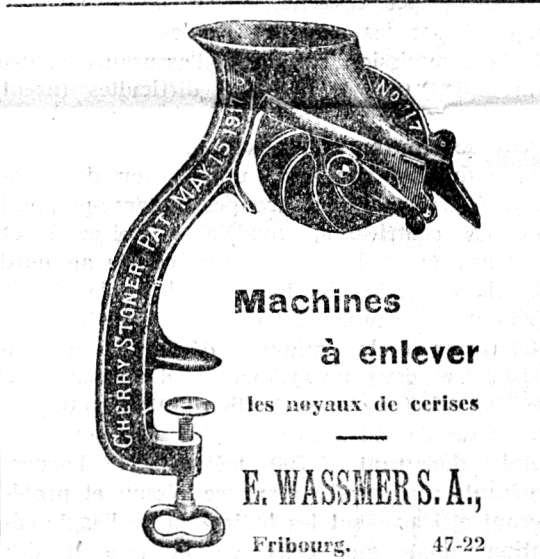
recommande ses deux autocars pour excursions et promenades. Prix modérés. Téléphone 31.

A enlever tout de suite

A vendre, à bas prix, divers meubles, vieux et neufs, ainsi qu'une grande bibliothèque en noyer. Contre paiement, on accepterait aussi du bois de menuiserie. 13187 S'adresser à B. Bächter, menuisier, Bellevue.

LITS D'ENFANTS

Nouveaux prix — Baisse
Poussettes de chambres
chez Fr. Bopp, meubles, Fribourg, rue du Tir, 8. Tél. 7.63. 2-9 F



Grande nouveauté dans la branche du vélo



Plus de pneus plats ☉ Plus de pneus qui perdent
Plus de temps perdu
Donc toujours à l'heure au travail et au rendez-vous d'affaire

PRIX DE CES BICYCLETTES :
pour dames et messieurs Fr. 130.— 140.— 150.—
Chromés p^r dames et mes. Fr. 160.— 170.—
Type militaire Fr. 150.— 160.—

Fabrication suisse — 2 ans de garantie
Pouv^t canton de Fribourg, seulement chez 25-1

Eichenberger Frères S. A., Cycles Motos
Place de la nouvelle gare
FRIBOURG

630 fr. coûte 1 chambre à coucher, bois dur, poli, — se composant de 1 armoire à glace 3 portes, 1 table de nuit avec marbre, 1 grand lavabo commode avec marbre et glace, 1 grand lit de milieu

850 fr. Noyer poli, soigné, 2 lits, 2 tables de nuit, grand lavabo avec glace et marbre, armoire 3 portes, glace ovale. 17-15 FRANCO — LIVRÉ

AMEUBLEMENTS - G. BISE FRIBOURG

Location d'auberge

Le Conseil communal de Nuvilly expose en location, pour le terme de 5 ans, son établissement désigné sous le nom de « Pinte communale », avec ses dépendances, soit débit de pain, écurie, hangar, jardin et une parcelle de bon terrain.

Par sa situation au bord de la route cantonale et seul établissement de la commune, ladite pinte offre à tout preneur sérieux de réels avantages.

Les mises auront lieu le lundi 20 juillet 1931, à 14 heures, dans une salle particulière de l'établissement.

Nuvilly, le 8 juin 1931. 12940 Le Conseil communal.

LIQUIDATION GÉNÉRALE

du grand **BAZAR MACK** PLACE HÔTEL DE VILLE VEVEY
sur tous nos articles
ART. VOYAGE
PORCELAINE
PAPETERIES
JOUETS
MAROQUINERIE
BIJOUTERIE
BOIS-SCULPTÉS
PARFUMERIE
RABAIS de 20 % à 60 %
J. Leutenberger.

Personne A LOUER

active et robuste, connaissant la cuisine et tous les travaux du ménage. Gages : 60 à 80 fr. S'adresser par écrit, sous chiffres L. B. 120, Bulle, sous P 2398 B. une propriété d'une vingtaine de poses, aux environs de la ville. S'adresser par écrit, sous chiffres L. B. 120, Poste restante, Fribourg.

Bon voyageur

EST DEMANDÉ PAR IMPORTANTE MAISON de tissus & confections DE LA PLACE pour visiter la clientèle particulière des districts de la SARINE, GLÂNE, BROYE, LAC et SINGINE. La connaissance des deux langues est exigée, ainsi que de bons certificats. Faire offres écrites sous chiffres P 30-9 F, à Publicitas, Fribourg, avec photo.